

RAPPORT ANNUEL AU 30 DECEMBRE 2022

Fonds commun de placement (FCP) soumis à la directive OPCVM 2009/65/CE

Société de gestion : FIDEAS CAPITAL 9, rue du château d'eau - 75010 Paris

Dépositaire : CACEIS

www.fideas.fr

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Rappel des caractéristiques, objectifs et risques	1
Rapport de gestion	16
États financiers au30/12/2022	58

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES, OBJECTIFS ET RISQUES

Informations concernant l'OPCVM

Code ISIN

Parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Montant minimum de la souscription initiale (1)	Devise de libellé	Valeur Liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Parts F	FR0010689364	Capitalisation et/ou distribution	500 000 euros	Euro (€)	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Fondateurs
Parts I	FR0010920819	Capitalisation et/ou distribution	250 000 euros	Euro (€)	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes morales
Parts P	FR0010921502	Capitalisation et/ou distribution	Néant	Euro (€)	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes physiques

(1) Les souscriptions des porteurs ne sont pas soumises à ces minimum de souscription, lorsque les souscripteurs sont (i) la Société de Gestion, le dépositaire ou une société de leur groupe, (ii) un(e) mandataire social ou un(e) salarié(e) de la Société de Gestion ou d'une société de son groupe, ou (iii) lorsque la souscription est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille pour compte de tiers, de la gestion d'un OPC, (iv) ou émane d'un souscripteur bénéficiant d'un conseil en investissement financier indépendant que le client rémunère directement ou est intermédiée par un distributeur situé dans une pays dont la législation interdit toute rétrocession aux distributeurs.

➤ **Dénomination** BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

➤ Forme juridique Fonds commun de placement (FCP) de droit français

➤ Compartiment / Nourricier
 ➤ Société de gestion
 ➤ Dépositaire
 Non / Non
 FIDEAS CAPITAL
 CACEIS Bank

Délégataires Gestion administrative et comptable : CACEIS Fund Administration
 Durée d'existence prévue Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

➤ Commissaire aux comptes Cabinet PwC Sellam➤ Commercialisateurs FIDEAS CAPITAL

L'OPCVM étant admis en EUROCLEAR France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès

d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.

Informations concernant les placements et la gestion

OPCVM d'OPC

Non – inférieur à 10% de l'Actif Net

Objectif de gestion

POLITIQUE FINANCIERE : Le Fonds vise à obtenir la valorisation du capital des porteurs, sur la période de placement recommandée de 3 ans, avec un objectif de volatilité annualisée de 5% à 9%.

Le Fonds exploite une diversité de classes d'actifs, actions européennes, internationales et sans être exhaustif, des expositions jugées décorrélantes telles que les actions de pays émergents, l'immobilier, les métaux précieux, ou les obligations souveraines et privées, présentant des évolutions de prix variées, dans le cadre d'une allocation, dite en Variété Maximale, qui met la diversification au cœur de ses objectifs.

Le fonds n'étant pas garanti, le capital initialement investi par le souscripteur pourrait ne pas être intégralement restitué.

POLITIQUE SMART FOR CLIMATE: Le fonds souhaite être un acteur d'incitation et d'engagement auprès des sociétés de son univers d'investissement pour de meilleures politiques de transition bas carbone. Il veut participer aux pressions, acheteuses et vendeuses, appliquées sur les cours de bourse des sociétés, sur ce critère.

Le fonds vise, par la mise en œuvre de cette politique à baisser de 30% l'exposition carbone des paniers d'actions des pays développés auxquels il s'expose, ainsi que de son portefeuille d'obligations privées, et de 20 à 25% celle de son portefeuille d'actions émergentes, comparée à celles de leurs univers d'investissement pondérés respectifs.

La politique « Smart for Climate® » vise également à protéger les porteurs des risques associés aux sociétés mal notées dans un contexte de transition énergétique et écologique.

A ces fins, il intègre à sa construction de portefeuille ses propres critères de notation ESG, principalement relatifs au carbone et autres gaz responsables du réchauffement via une politique dite « Smart for Climate®». Il augmente ses expositions en actions à des sociétés mieux-disantes en termes de politique climat dans leur métier et exclut, en obligations, les émetteurs des derniers 20% de son classement.

> Indicateur de référence

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce Fonds.

> Stratégie d'investissement

Stratégie financière

La stratégie vise à bénéficier à moyen terme d'une partie de la rentabilité intrinsèque des actions, obligations et de l'immobilier coté, ainsi que, accessoirement, de l'appréciation nominale des cours des matières premières, tout en cherchant à limiter les pertes lors d'épisodes de baisse brutale des marchés, notamment d'actions.

La stratégie d'allocation, sera appuyée sur les préconisations d'un modèle développé par la Société de Gestion, fondées sur l'analyse régulièrement renouvelée des comportements passés de diverses classes et types d'actifs. Elle vise à mettre en place un portefeuille composé essentiellement d'actifs qui, dans l'opinion du gérant, sont structurellement rentables à moyen terme, ou qui présentent entre eux des faibles corrélations ou des corrélations négatives constatées, facteurs d'abaissement significatif du risque global anticipé de portefeuille, comparé aux risques individuels des actifs qui le composent. Le Fonds s'exposera le plus souvent pour les actions à des portefeuilles largement diversifiés ou indiciels (indices régionaux, nationaux, sectoriels, de style, ...). Le portefeuille pourra s'exposer

marginalement à des actifs, telles les matières premières, les devises ou la volatilité, dont le principal mérite est leur apport en diversification des risques.

Le Fonds est géré de manière active et discrétionnaire.

Cette stratégie repose :

- d'abord sur le choix des investissements, au sein des classes d'actifs. Ce choix est flexible et évolutif, et fondé sur leur apport structurel en potentiel de rendement et en facteurs de diversification des risques ;
- puis sur l'allocation d'actifs qui, s'appuyant sur l'analyse des relations de corrélation historique des performances, plus ou moins forte, voire négative, met en place un portefeuille de Variété Maximale, diversifié et décorrélé;

L'objectif central et naturel de la stratégie d'allocation est d'éviter la concentration du portefeuille sur une classe d'actifs en particulier ou sur des classes d'actifs largement corrélées entre elles.

Les performances de ces classes d'actifs sont individuellement volatiles et significativement variables dans le temps, toutefois elles dépendent de facteurs macro-économiques différents, voire opposés.

Cette réalité économique se traduit par des niveaux de corrélation faibles et parfois négatifs, entre les différentes classes d'actifs. Selon la combinaison des facteurs économiques et le comportement des marchés à un moment donné, les ressemblances et dissemblances de comportement entre les classes évoluent.

L'analyse des évolutions des comportements passés permet de mettre en place et de faire évoluer une allocation de portefeuille diversifiée et qui vise à être moins risquée que les actifs qui la composent. En revanche, la stratégie ne limite pas la volatilité individuelle des actifs composant le portefeuille, mais celle-ci est prise en compte dans le dimensionnement des positions d'allocation.

Les limites d'allocation visent à donner au fonds une orientation actions, dans la mesure où, au total, l'addition des expositions sur actions n'est limitée qu'à 100% de l'actif net, bien qu'en raison de la recherche de diversification, cette limite n'ait pas vocation à être atteinte.

L'univers des classes d'actifs sur lesquelles le Fonds est exposé comprend, dans les limites suivantes :

Classes d'actifs classiques	Min.	Max.
actions européennes, de tous secteurs ou de tous pays n'appartenant pas aux indices émergents	10%	70%
actions américaines, de tous secteurs	0%	40%
actions japonaises, de tous secteurs	0%	40%
autres actions internationales des pays développés	0%	40%
obligations et titres de créance à long terme		
duration globale de portefeuille	0	10
obligations de notation non Investment Grade ou des pays émergents	0%	25%
en contribution à la duration	0	2,5
dont obligations des pays émergents	0%	5%

Classes d'actifs «décorrélantes		
actions des pays émergents	0%	20%
au sein des limites par zone indiquées ci-avant :		
actions des secteurs de l'immobilier et de la construction	0%	25%
actions des secteurs énergétiques et miniers	0%	10%
indices de contrat à terme de matières premières	0%	10%
devises de l'OCDE (hors devises européennes)	- 20%	80%
dont expositions devises non associées à des actifs sous-jacents	- 20%	40%
Volatilite (instruments directement sensibles à la volatilité implicite traitée sur instruments financiers)	0%	10%
Classes d'actifs à impact	5%	
actions de sociétés productrices d'énergie renouvelable	0%	10%
actions de sociétés contribuant à la transition énergétique	0%	10%
obligations Green bonds	0%	
Total actions	10%	100%
dont actions de capitalisation inférieure à 2mds€	0%	10%

L'exposition à une classe d'actif est définie comme la somme algébrique (i) des investissements directs et (ii) des expositions via instruments financiers à terme, sur cette même classe d'actifs, (iii) des investissements en titres de créance indexés sur cette classe d'actifs (iv) des investissements dans des OPC dont les investissements prépondérants (tels que les définissent leurs objectifs de gestion) sont effectués sur cette classe d'actifs.

L'exposition au risque de change d'un actif international peut résulter d'une exposition directe ou, si l'exposition à l'actif sous-jacent n'expose pas elle-même au risque de change (exposition dérivée) d'une exposition monétaire ou dérivée. Ces expositions ne sont pas prises en compte pour le calcul du respect des limites d'expositions devises non associées à des actifs sous-jacents.

Les expositions aux classes d'actifs sont mises en place soit par exposition à un indice large et diversifié représentatif de la classe d'actifs elle-même, soit par exposition à un sous-ensemble de cette classe d'actifs (indice pays, sectoriel, panier thématique, contrat future de taux d'intérêt, indice diversifié de contrats futurs d'indices de matières premières...) soit, notamment pour les obligations, par un ou plusieurs investissements directs représentatifs.

La somme des expositions aux différentes classes d'actifs, y compris les expositions devises associées à ces classes d'actifs, après déduction des couvertures mises en place et hors emplois de trésorerie n'excèdera pas 110% de l'actif net. En y ajoutant l'exposition (y compris vendeur à découvert sur devise de l'OCDE, comptée en valeur absolue) sur des devises non associées à des actifs sous-jacents, elle pourra être de 120%.

Intégration de critères extra-financiers dans la politique d'investissement

Le fonds vise, par l'intégration de critères extra-financiers à sa sélection d'actifs et à sa sélection de valeurs au sein des classes d'actifs, en appliquant sa politique « Smart for Climate® », à être un acteur d'incitation à une meilleure politique de transition bas carbone de la part des sociétés de son univers d'investissement.

Ainsi, il intègre à sa construction de portefeuille des critères ESG, principalement ceux relatifs au carbone et autres gaz responsables du réchauffement, mais également portant sur d'autres sujets environnementaux, sociaux, sociétaux ou de gouvernance.

Au sein des classes d'actifs essentielles et principales du portefeuille, la politique « Smart for Climate® » est fondée sur une notation des sociétés centrée sur le critère de leur politique climat, en fonction du niveau mais aussi de la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. La prise en compte d'autres critères ESG peut venir minorer cette note dont dépend l'allocation des poids relatifs des titres entre eux, au sein de la classe d'actifs. En termes d'allocation générale par classes d'actifs (telles que détaillées au 1.1), la politique « Smart for Climate® » se traduit par l'exclusion de certains types d'actifs et la mise en place de minima d'investissement sur d'autres.

AVERTISSEMENT: La politique ESG est centrée sur le sujet du réchauffement climatique, l'émission de Gaz à Effet de Serre et la transition énergétique. Toutefois, s'agissant d'un fonds « multi classes d'actifs », le fonds n'emploiera pas une méthodologie unique : réallocation de paniers de composition normalisée en actions et construction de portefeuille à émissions réduites en obligations privées, fondées sur sa notation Smart for Climate, exclusions qualitatives de matières premières ou de pays, minima d'investissement sur certains type d'actifs, favorables à la transition énergétique et écologique.

Appliquée à l'essentiel des actifs, cibles des investissements du fonds, elle vise aussi à protéger les porteurs des risques associés aux sociétés mal notées, aux activités en risque de déclin dans un contexte de transition énergétique et écologique.

Cette notation est prise en compte afin, selon les cas et instruments financiers, de procéder à une réallocation des titres en portefeuilles (principalement pour les actions des pays développés) ou de sélectionner les classes d'actifs ou émetteurs éligibles ou enfin à imposer des expositions minimales à des instruments financiers finançant la transition énergétique (obligations) ou la favorisant par leur activité (actions).

La notation carbone et ESG Smart for Climate

> Score carbone

La notation « carbone » d'un émetteur est calculée selon des critères d'émissions actuelles et d'effort ou de rythme de réduction dans le temps. Les deux premiers critères consistent à évaluer l'intensité des émissions actuelles de gaz à effet de serre d'une entreprise, dans l'absolu (« best in universe ») et relativement à son secteur d'activité (« best in class »). Le troisième critère consiste à évaluer la stratégie carbone de l'émetteur dans le temps. Il est notamment lié à la tendance observée de réduction de l'intensité carbone de l'émetteur au cours des 3 à 5 dernières années, approche dite « best efforts ».

Le critère d'intensité carbone est calculé au sein d'un univers d'environ 1900 sociétés cotées dans tous les marchés développés mondiaux. Pour le critère « best in class », le découpage par secteur d'activité est affiné afin de dissocier des activités qui n'auraient pas des processus industriels d'intensités carbone comparables. Par exemple parmi les producteurs de métaux, on distinguera l'acier, l'or et les autres métaux (aluminium, cuivre et divers).

Comparé à chacun des critères « best in class » et « best efforts », le poids du critère « best in universe » est faible. L'objectif est en employant cette notation de ne pas aboutir à une sous-exposition excessive des secteurs industriels ou de services émetteurs importants de gaz à effets de serre : ce sont eux les principaux acteurs de la transition énergétique.

Eviter globalement ces secteurs ne constitue pas une politique incitative ; en outre, ceci déstabiliserait les stratégies financières mises en œuvre.

La mesure employée d'intensité carbone est le ratio d'émissions (en tonnes d'équivalent CO2) par million d'euros de valeur d'entreprise, trésorerie incluse (t CO2e/M€). Cet indicateur est calculé annuellement, sur la base des derniers exercices connus. Sont attribuées à une entreprise toutes les émissions émanant de sources qui lui appartiennent ou qu'elle contrôle (Scope 1). S'y ajoutent les émissions produites par ses fournisseurs d'électricité, de chaleur ou de vapeur (Scope 2) ainsi que celles dites Scope 3 « amont », qui en l'état actuel des données disponibles, couvrent les fournisseurs et le transport. Les émissions de CO2 liées au scope 3 « amont » sont d'un accès difficile et incomplet. Elles sont estimées, si nécessaire, en analysant la chaine de valeur « fournisseurs » de l'entreprise. Ces résultats prennent également en compte la chaine de valeur « aval » liée à l'emploi par la clientèle des produits vendus pour l'essentiel des activités pour lesquelles elle conduit à des émissions significatives.

La note finale est exprimée sous forme de score carbone Le score est un procédé de normalisation qui permet de rendre comparables entre elles les notes individuelles obtenues dans deux groupes/secteurs différents, en les évaluant par rapport à la moyenne et en tenant compte de leur dispersion. Afin de tenir compte de l'évolution globale du comportement des sociétés au sein de l'univers d'investissement, le poids des scores « best in class », « best efforts » et « best in universe » pourra être ajusté par la Société de Gestion.

La société de gestion utilise des données de diverses sources pour élaborer son score Smart-for-Climate: Trucost, le Carbone Disclosure Project (CDP), Science Based Targets (SBTi), Transition Pathway Initiative (TPI), Sustainalytics. La Société de Gestion a ainsi défini son propre modèle de scoring de l'univers d'investissement sur la thématique d'émission de gaz à effet de serre et de contribution au réchauffement climatique. Au fur et à mesure des progrès de la recherche et de la collecte de données, les mesures employées pour évaluer la stratégie de transition des entreprises pourront évoluer pour améliorer la pertinence du scoring.

> Prise en compte des critères Environnementaux (hors climat) Sociaux et de Gouvernance

Bien que le Fonds ait choisi de concentrer son application de critères extra financiers sur la problématique, urgente et irréversible, du réchauffement climatique, il complète la notation des titres pour prendre en compte les trois piliers de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. La Société de Gestion veut ainsi éviter la détention de valeurs de sociétés qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur ces plans. La société ne souhaite cependant pas qu'une notation très positive sur ces derniers critères puisse compenser une notation médiocre en matière de politique climat.

En matière de critères Environnementaux, la Société de Gestion examine le sujet des « ressources naturelles », comprenant notamment :

- Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité,
- usage des sols et déforestation,
- émissions en eau
- exposition dans les entreprises impliquées dans des activités liées aux énergies fossiles.

En matière de critères Sociaux, la Société de Gestion examine ensemble :

- l'intégration et la conformité aux principes définis par le Global Compact de l'UN
- la responsabilité produit : Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et biologiques) et sécurité sanitaire
- diversité au sein de l'entreprise

En matière de critères de Gouvernance, la Société de Gestion prend notamment en compte :

- la gouvernance interne de l'entreprise
- la politique anti-corruption
- le comportement sociétal de l'entreprise

Sur chacun de ces trois piliers, à partir d'un seuil de comportement jugé sérieusement dommageable par la Société de Gestion, la notation de la société, qui est égale à 1 au-dessus de ce seuil, décline de 1 à 0.

La notation « carbone » est alors multipliée par le produit des autres notes, pour obtenir une note finale, le « score carbone ajusté ».

Ce processus est complété par une exclusion systématique ou des mises sous surveillance des actions émises par des sociétés qui, directement, ou par des entités qu'elles contrôlent :

- produisent des armes qui, dans leur utilisation normale, violent les principes humanitaires fondamentaux,
- vendent des armes ou du matériel militaire à certains états faisant l'objet de sanctions des Nations Unies
- produisent du tabac,
- ou sont émises par des sociétés dont il existe un risque inacceptable qu'elles contribuent ou soient responsables de :
 - o violations systématiques des droits de l'homme,
 - o violations des droits des individus en situation de guerre ou de conflit,
 - o sévères dommages à l'environnement,
 - o corruption flagrante,
 - autres violations de normes éthiques fondamentales.
 - Produisent du tabac
 - Ont une part supérieure à 15% de leur CA liées aux pesticides ou de leurs intrants ou CA au charbon.

Pour déterminer ces analyses des critères extra-financiers et ces mises sous surveillance ou exclusions, la Société de Gestion s'appuie notamment, sur des données et informations fournies par Trucost et Sustainalytics, sur les listes publiées par le fonds souverain du Royaume de Norvège ainsi que sur ses propres analyses. Elle suivra la résolution des controverses, pour déterminer si une exclusion doit être mise en place ou, inversement, si la mise sous surveillance peut être levée.

La construction de la notation Smart for Climate® visant le renforcement des meilleures politiques climat au sein du portefeuille, et la notation de chaque émetteur afin d'éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur un autre plan extra-financier, amène la Société de Gestion à prendre en compte les incidences négatives de tous les investissements de ce portefeuille sur l'ensemble des facteurs de durabilité. Celles-ci sont mesurées, a posteriori, par les indicateurs prescrits par la règlementation. Lorsque l'un de ces indicateurs n'est pas facilement accessible, la Société de Gestion s'attache à obtenir l'information soit directement auprès des sociétés en portefeuille, soit en formulant des hypothèses raisonnables, fondées notamment sur l'examen d'un indicateur représentatif du même facteur de durabilité. Ainsi, par exemple, la proportion de femmes dans l'encadrement est représentative du même facteur que l'écart brut de rémunération hommes/femmes.

La prise en compte des critères ESG au sein du portefeuille

Couverture de l'ensemble des actifs du portefeuille

Le taux d'analyse extra-financière des émetteurs du portefeuille visera à être supérieur à 90%, en nombre d'émetteurs du fonds. Cette exigence ne concerne pas les obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire.

> Les scores et exclusions mentionnés ci-dessus influent sur la pondération des titres

Actions des pays développés

Pour chaque panier d'actifs ou classe d'actifs identifié pour la mise en œuvre de la stratégie d'investissement en Variété Maximale du Fonds, que celui-ci soit indiciel ou construit selon des méthodes quantitatives, une société du panier ou classe d'actifs voit son poids accru, maintenu ou réduit, en fonction de son score carbone après qu'il a été éventuellement abaissé pour des motifs ESG comme indiqué ci-dessus, jusqu'à exclusion totale des pires scores. C'est ainsi que la qualité environnementale, au regard du réchauffement climatique, du panier ou de la classe d'actifs est améliorée, ainsi que sa qualité sur les autres critères extra-financiers.

L'objectif visé par le processus de correction des poids est, pour chaque panier ou classe d'actifs sous-jacent, une amélioration d'au moins 30% de l'intensité carbone, calculée comme la moyenne des intensités carbone individuelles des valeurs détenues pondérées par leur poids en portefeuille.

Pour atteindre l'objectif de 30%, le processus de réallocation sera réitéré trimestriellement au sein de chaque panier ou classe.

En raison de l'ajustement réalisé sur le « score carbone » par la prise en compte des trois piliers Environnement, Social et Gouvernance, l'atteinte de l'objectif « carbone » emportera une pénalisation significative, jusqu'à exclusion, des sociétés ayant des notes significativement médiocres sur un ou plusieurs des piliers.

Obligations d'émetteurs privés

La Société de Gestion établit un univers d'investissement de référence, d'émetteurs de ratings A+ à B+, restreint si nécessaire afin de respecter le critère de taux de couverture en analyse extra financière.

La construction de portefeuille devra abaisser les émissions carbone ou l'intensité carbone du portefeuille d'au minimum 30% audessous de celle de l'Univers d'Investissement de Référence. L'intensité carbone d'un émetteur est le ratio de ses émissions de carbone (directes et indirectes), rapporté à sa valeur d'entreprise incluant la trésorerie en millions d'Euros. Les émissions carbone ou l'intensité carbone d'un portefeuille ou de l'Univers d'Investissement de Référence Analysé sont calculées en moyenne pondérée par les poids en pourcentage des expositions aux différents émetteurs. Le Fonds investira également sur des green bonds privés, contribuant au respect du ratio d'exposition à des actifs à impact écologique et énergétique positif mentionné plus haut.

> Autres moyens de prise en compte des critères extra financiers notamment relatifs au Climat

Actions des pays émergents

Le fonds accède traditionnellement à cette classe d'actifs via des expositions indicielles nationales, non obligatoirement réallouées au sein de chaque indice sur base des scores Smart for Climate. Elle s'attache à choisir dès que cela est possible des indices prenant en compte les caractéristiques extra-financières des émetteurs.

Le fonds visera par cette politique à atteindre globalement une réduction de 20 à 25% de l'intensité moyenne pondérée des actions en considérant comme référence pour la poche actions de pays émergents l'intensité moyenne pondérée d'un panier d'actions de grande et moyenne capitalisation, de tous pays dits émergents, pondéré par les capitalisations.

Parmi les moyens d'atteinte de son objectif, le fonds exclura de son univers d'investissement les pays dont la Société de Gestion juge que leurs politiques publiques et la composition de leur indice de marché sont particulièrement mal notées sur les critères décrits supra, sauf si cette situation était dans l'opinion de la Société de Gestion justifiée par les nécessités du développement et de l'accès à l'énergie des populations les plus pauvres. Dans cet esprit et à titre d'exemple, la Société de Gestion a exclu de son univers d'investissement émergent les titres russes, mais pas indiens.

Cette politique d'investissement prend ainsi en compte les incidences négatives de la plupart de ces investissements, indirectement, par sélection de pays et sélection des émetteurs par les créateurs d'indice, Pour les investissements non réalloués au sein de chaque indice sur base des scores Smart for Climate, le suivi des indicateurs de durabilité s'appuiera sur les publications des créateurs d'indices.

Obligations souveraines et quasi souveraines

S'agissant des obligations souveraines qui ont généralement le rôle, au sein du portefeuille, d'actif de protection contre les risques de type actions, la liquidité et le recours aux plus grands pays les mieux notés en qualité de crédit s'imposent. Ces pays ne sont généralement pas notés dans le cadre de notre processus Smart for Climate; en revanche leurs principaux facteurs de durabilité (émissions annuelles de GES et respect des normes sociales) sont connus et pris en compte. Ces grands pays ont des normes sociales satisfaisantes. Mais le fonds s'efforcera, quand le pays émetteur a, dans son jugement qualitatif, une politique climat insuffisante, de maintenir des expositions au même niveau de notation et dans la même devise, sur des émetteurs supra-nationaux de premier plan et sur des green bonds souverains ou quasi souverains (ces derniers contribuant au respect du ratio d'exposition à des actifs à impact écologique et énergétique positif mentionné plus haut).

La Société de Gestion restera toutefois vigilante sur la liquidité des dites positions et sur le risque de base (écart de comportement par rapport au souverain émetteur à la maturité et dans la devise) et sera ainsi amenée à conserver des expositions sur titres émis par les Etats souverains eux-mêmes.

Matières premières

Le fonds peut s'exposer à des indices de contrats à terme de matières premières composés dans le respect de la règlementation. Il ne s'exposera toutefois pas via ces indices à des matières premières fossiles ou à des matières premières dont l'extraction ou la première transformation génère des émissions de Gaz à Effet de Serre excessives.

> Exposition à des actifs à impact écologique et énergétique positif

Actions de sociétés du secteur des énergies renouvelables

Le fonds pourra s'exposer à des actions de sociétés dont l'activité principale est la production d'énergie renouvelable.

Actions de sociétés contribuant à la transition énergétique

Le fonds pourra s'exposer à des actions de sociétés dont, en dehors de la production d'énergie renouvelable, l'activité principale est considérée comme contributive à la transition énergétique et écologique au sens de la taxonomie, quand cette activité représente plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Obligations green bonds

Le fonds maintiendra une exposition minimale, au sein du total de ses expositions obligataires (privées, quasi souveraines et souveraines), sur des obligations dites *green bonds*, conformes aux Green Bond Principles et/ou au Green Bonds Standard de l'Union Européenne.

La somme des expositions aux classes d'actifs à impact écologique, ci-dessus ne saurait être inférieure à 5% de l'actif net du fonds.

Prise en compte des expositions dérivées

Il est de l'opinion de la Société de Gestion qu'en termes de risques de performance, les expositions dérivées reflètent les risques, notamment climatiques et de transition énergétique des actifs sous-jacents. En outre, hors souscription primaire à l'émission, l'impact de la politique ESG du fonds est de participer à une pression acheteuse (en actions comme en obligations) en faveur des instruments financiers émis par des sociétés bien notées selon sa méthodologie Smart for Climate, et vendeuse inversement.

Ces pressions contribuent à abaisser le coût du capital pour les uns et à l'élever pour les autres, créant un effet d'incitation à de meilleures politiques extra-financières et, plus spécifiquement, de transition énergétique. Les expositions dérivées atteignent ainsi le même objectif que les détentions effectives des titres. Elles ne portent pas préjudice aux capacités d'engagement de la société auprès des émetteurs, elles empêchent seulement, pour les actions, d'exercer des droits de vote.

La nature dérivée ou directe d'une exposition est donc équivalente pour la poursuite des objectifs extra-financiers du fonds.

En outre, afin de maintenir un degré élevé de sélectivité ou de réallocation ESG de son portefeuille la Société de Gestion privilégiera, les indices de marché classiques, composés sans intégration de critères ESG, comme instruments de couverture.

Politique d'engagement

La Société de Gestion se manifeste annuellement auprès des sociétés les mieux et moins bien notées de son univers d'investissement européen, pour les informer des déterminants de leur score dans son processus de notation et de l'impact de ce score sur leur allocation dans ses portefeuilles. Elle propose d'ouvrir avec elles, en particulier avec les moins bonnes, un dialogue dont elle espère qu'il participe à soutenir ou influencer l'amélioration de leur politique de transition.

Evolution dynamique de l'intensité carbone des expositions

La Société de Gestion s'engage dans des politiques ESG, applicables à toute sa gestion collective, afin de contribuer à une amélioration générale de la qualité des politiques, notamment bas carbone, des sociétés de son univers d'investissement, qu'elle souhaiterait être un abaissement d'émissions de 7% par an.

Cet objectif n'est pas mesurable au niveau du portefeuille lui-même, puisque celui-ci peut, du fait de la gestion financière se trouver d'une année sur l'autre plus ou moins exposé à des secteurs et activités plus ou moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre, au sein desquels il cherchera toutefois à s'exposer aux meilleures sociétés. L'atteinte de cet objectif dynamique sera donc mesurée au niveau de l'application de sa politique de réallocation actions aux grands indices représentatifs des marchés auxquels s'expose le Fonds.

En outre il a été dit que l'effet, évidemment collectif, d'application de politiques ESG sélectives, comparables à celle du Fonds, par une action sur les cours de bourse et le coût du capital encourageait les sociétés mieux-disantes à poursuivre leurs améliorations et incitaient les autres (exclues des portefeuilles ou significativement sous-pondérées) à accélérer les leurs. En conséquence, le succès logique d'impact de la politique du Fonds sera une amélioration dynamique de l'intensité carbone élevée des sociétés aujourd'hui mal notées cherchant à rattraper leur retard.

La Société de Gestion évaluera ces différents éléments avant de décider d'une éventuelle évolution ou durcissement de ses critères de notation.

> Processus de gestion

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le Fonds aura recours à des investissements directs, à des Instruments Financiers à Terme simples et à des instruments incorporant des dérivés, notamment des contrats futures et des contrats d'échange ou swaps de performance lui permettant de s'exposer aux principaux paniers ou indices réalloués Smart for Climate, correspondant à son allocation entre classes d'actifs. Ces contrats d'échange auront pour objet de transformer l'exposition du Fonds à certains des actifs qu'il détient en exposition à l'allocation décidée par la Société de Gestion et périodiquement révisée.

Les décisions d'allocation sont assistées par un modèle de maximisation de la Variété des risques associés aux classes d'actifs analysés. Les propositions de ce modèle propriétaire de Variété Maximale servent de base aux choix qui sont effectués par le Gérant de manière active et discrétionnaire, en termes d'allocation et de choix des instruments d'exposition.

A tout moment, la liste des paniers ou classes d'actifs éligibles, analysés par le modèle pour préconiser une allocation, est établie discrétionnairement par le gérant, sur base d'une analyse des déterminants macro-économique des investissements, de leur rentabilité et donc de leurs facteurs de performance. On s'attachera notamment à ce que ceux-ci permettent d'améliorer les moyens de diversification structurelle ou la rentabilité du portefeuille.

Les risques sont estimés sur la base des performances historiques. Les propositions du modèle de Variété Maximale sont actualisées mensuellement au minimum, en fonction de l'évolution de ces indicateurs, et l'allocation d'actifs elle-même peut évoluer discrétionnairement à tout moment. Cette allocation est contenue dans des limites évolutives, définies par la Société de Gestion, dans le respect des principes et limites par classe d'actifs énoncés plus haut.

L'examen des performances historiques visera essentiellement les mesures de risque, le processus de gestion ne vise pas à privilégier un investissement sur la base de son rendement passé. Les performances pourront être analysées sur diverses périodes de temps et diverses fréquences ; l'examen d'une année passée sur base de données hebdomadaires est toutefois la principale périodicité et fréquence.

Les expositions optionnelles, achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, que le gérant pourra mettre en place afin de gérer son exposition aux principaux risques de son portefeuille, porteront sur les actifs sous-jacents ou sur des actifs qui y sont corrélés. L'intégration de la sensibilité du prix de ces options à la variation de prix des actifs sous-jacents (delta) devra se conformer au respect des limites précitées.

Afin de se prémunir du risque de contrepartie lié aux contrats d'échange, conformément à la règlementation en vigueur, le Fonds maintiendra à tout moment une exposition limitée à 10% à chacune de ses contreparties, au moins notées A2/P2/F2 par les agences de notation. Il pourra soit bénéficier du paiement de sa créance sur la contrepartie associé à une mise à niveau du marché des

conditions du contrat d'échange, soit recevoir, à titre de collatéral, un portefeuille d'actions internationales, respectant les règles de diversification des investissements édictées par le code monétaire et financier. Il peut également offrir à sa contrepartie une exposition à la performance des valeurs mobilières qu'il détient en échange de paiements basés sur la performance de sa stratégie d'allocation, le Fonds n'étant de ce fait plus lui-même exposé à la performance économique de ces valeurs mobilières. L'engagement lié aux swaps qui rétrocèdent à une contrepartie la performance des valeurs mobilières détenues par le Fonds est donc entièrement compensé par la détention des valeurs mobilières sous-jacentes.

Par ailleurs, le Fonds peut également effectuer des opérations de prise et mise en pension et des prêts/emprunts de titres dans le but de gérer ses liquidités et d'optimiser les revenus du portefeuille.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il pourra notamment investir dans des actifs ayant un objectif d'investissement durable.

Informations concernant les risques

Profil de risque

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés internationaux d'actions, d'obligations et des devises, et qu'elle peut varier fortement.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de Gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Le Fonds présente une exposition aux risques suivants :

Risques liés à la gestion

Risque actions et de marché : le Fonds pourra être exposé à hauteur de 100% aux actions. Si les actions ou les indices, auxquels le Fonds est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

Risque de perte en capital : le Fonds n'offre aucune garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque en capital, De ce fait, le capital investi peut ne pas être entièrement restitué. Néanmoins, le souscripteur n'est engagé qu'à hauteur de son investissement.

Risque de taux: il s'agit du risque d'exposition du Fonds aux variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Fonds peut être amenée à baisser. Ce risque provient pour le Fonds de son exposition aux obligations et titres de créance à long terme.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Il est associé à

l'exposition aux titres de créances de toutes notations de crédit. La solvabilité réelle ou perçu des émetteurs des titres auxquels est ainsi exposé le Fonds peut se détériorer, entraînant une baisse de la valeur des titres qu'ils ont émis et donc de la valeur liquidative ; le risque de crédit est accru par la faiblesse de la notation.

Risque de change: le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 80% de l'actif du fait de son exposition à des devises ou classes d'actifs internationales (en particulier les actions et les indices de matières premières). Ce risque de change n'est que partiellement couvert et en cas d'appréciation de l'euro contre notamment le Dollar US, le Yen japonais, la Livre britannique ou d'autres devises, notamment des pays émergents, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Le fonds pourra également être exposé (vendeur) à la baisse de certaines devises, en cas de hausse de celles-ci, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Risque pays émergents: risque lié à l'investissement dans les pays émergents: le Fonds pourra être exposé aux actions ou titres de créance des pays non-membres de l'OCDE jusqu'à 20% de son actif. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché, de crédit et de change. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. Ils peuvent entraîner le cas échéant une baisse soudaine et importante de la valeur liquidative. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes détenues, qui peut contraindre à les céder dans des conditions défavorables.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le Fonds repose sur les anticipations de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de modèle : l'allocation des actifs du fonds s'appuie sur un processus d'analyse statistique des comportements passés des classes d'actifs. Il existe un risque que le modèle exploitant ces données historiques ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations passées se reproduisent à l'avenir.

Risque de re-corrélation : l'abaissement du risque de la stratégie d'investissement, par la Variété Maximale, est fondé sur la diversification et donc sur le maintien dans le temps de faibles niveaux de corrélation ou de corrélations négatives entre les différentes classes d'actifs. Certaines circonstances de marché, notamment celles d'une hausse rapide de l'aversion au risque des investisseurs, peuvent rendre cette diversification sans effet et entrainer une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque lié aux sous-jacents immobilier, matières premières, volatilité: le Fonds est exposé, directement ou indirectement, à des classes d'actifs peu habituelles, telles que l'immobilier coté, les matières premières, les actions de sociétés des secteurs énergétiques et les classes d'actifs à impact citées plus haut ou bien la volatilité. Leur comportement obéit à d'autres facteurs économiques que les actions et les obligations, actifs traditionnellement dominants dans les portefeuilles des fonds diversifiés. Les baisses des cours de ces actifs peuvent être plus prononcées que la moyenne des marchés actions. La valeur liquidative du Fonds peut baisser de manière plus significative et sans relation avec l'ensemble des fonds diversifiés.

Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme : Le Fonds aura recours à des instruments financiers à terme, notamment des swaps, des options et des futures. Le Fonds peut se trouver exposé par contrats de gré à gré à des sous-jacents plus volatiles et moins liquides que les grands indices financiers ce qui pourra induire un risque de baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit ou de contrats d'acquisition et de cessions temporaires de titres. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

La défaillance de la contrepartie du swap (ou de tout autre émetteur) pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

Autres risques

Risque de non atteinte de l'objectif carbone : Le pourcentage d'abaissement minimal visé par les réallocations carbone en actions est de 30%, par rapport à l'intensité carbone des paniers et classes d'actifs avant cette réallocation. L'attention des investisseurs est attiré sur le fait que cet objectif n'est pas une contrainte d'investissement et peut ne pas être atteint à tout moment.

Il est rappelé que l'objectif ESG du fonds est d'améliorer la qualité ESG des expositions du fonds telles qu'elles sont définies par la gestion financière dans l'intérêt des porteurs. Du fait de la stratégie suivie qui ne consiste pas à répliquer un étalon de référence, le Fonds n'a pas pour objectif d'atteindre un niveau absolu d'exposition carbone.

L'ensemble de la politique ESG sur toutes classes d'actifs, en orientant les investissements vers les sociétés mieux-disantes sur des critères d'émissions de Gaz à Effet de Serre, n'assure pas que celles-ci soient celles dont les efforts futurs d'abaissement de leurs émissions soient les plus élevés.

Risque lié à l'utilisation d'obligation à caractère spéculatif à haut rendement : il s'agit de risque lié aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'exposition, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, dans des OPC: Bien qu'il s'agisse de fonds de gestion traditionnelle sans effet de levier ou caractéristiques de gestion alternative, ces OPC peuvent être soumis à des contraintes prudentielles plus légères que les OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE. En conséquence leurs performances peuvent être plus volatiles, ce qui peut avoir un impact sur la valeur liquidative.

Risque lié à l'exposition à titre de diversification, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, dans des fonds de gestion alternative : les performances de ces fonds peuvent être volatiles, et leurs prises de risque peuvent être élevées, ce qui peut avoir un impact sur la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement sur les marchés des petites et moyennes capitalisations : le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut en être impactée. L'exposition du Fonds à ce risque restera accessoire.

Risque lié à la réutilisation des garanties : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

Risque juridique : Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

Risque de durabilité: le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du Fonds intègre des critères extra-financiers notamment afin de réduire l'impact potentiel du Risque de Transition Energétique en matière de durabilité.

Garantie ou protection Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs, et notamment les souscripteurs souhaitant être exposés globalement aux risques de classes d'actifs très différenciées (actions et taux de toutes zones et devises, immobilier et ressources naturelles) dans le but de participer à leur rentabilité par des investissements ou des prises de positions et de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié et sont prêts à accepter les risques découlant de cette exposition.

- Les Parts F sont plus particulièrement destinées aux fondateurs et ont été fermées à la souscription le 15 octobre 2010. Depuis cette date, seuls (i) les porteurs de parts F, leurs actionnaires ou les sociétés appartenant au même groupe, (ii) les sociétés de gestion ayant souscrit avant la fermeture de la part F, dans le cadre de la gestion d'un OPCVM ou d'un mandat peuvent continuer à souscrire ces parts pour leur compte ou le compte de leurs clients et /ou de leurs OPCVM, que les clients ou OPCVM aient déjà souscrit ou non.
- Les Parts I sont plus particulièrement destinées aux personnes morales.

Les Parts P sont plus particulièrement destinées aux personnes physiques.

Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds : Il est recommandé d'investir raisonnablement dans ce Fonds en fonction de sa situation personnelle et de sa capacité à assumer les risques que traduisent son objectif de volatilité. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans

> Régime fiscal

Le Fonds est soumis au régime fiscal général applicable aux OPC.

Le Fonds, copropriété de valeurs mobilières, n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés en France et n'est pas considéré comme résident fiscal français au sens du droit interne français. Le régime fiscal applicable aux produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels répartis par le Fonds ou liés à la détention de parts de ce Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du porteur. Ces dispositions fiscales peuvent varier selon la juridiction de résidence fiscale du porteur et celle(s) des transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds. Si le porteur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseil fiscal.

Les produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels liés aux transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds et/ou à la détention de parts du Fonds sont susceptibles d'être soumis à des retenues et/ou prélèvements à la source dans les différentes juridictions concernées. En revanche, ces produits, rémunérations et/ou plus-values éventuelles ne sont soumis à aucune retenue à la source supplémentaire en France du seul fait de leur répartition par le Fonds.

Il est conseillé au porteur, s'il a une interrogation sur sa situation fiscale, de se renseigner auprès de son conseiller.

Rachat de part suivi d'une souscription : Le Fonds étant constitué de plusieurs catégories de parts, le passage d'une catégorie de parts constitué par un rachat suivi d'une souscription à une autre catégorie de parts constitue fiscalement une cession à titre onéreux susceptible de dégager une plus-value imposable.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act) les porteurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la Société de Gestion ou à leurs mandataires et ce afin que soient identifiées les US Person au sens de FATCA, des renseignements sur leur identité personnelle et lieu de résidence personnelle et fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les porteurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la Société de Gestion au titre de FATCA, les porteurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut de Participating FFI. Pour plus de précision les porteurs pourront se tourner vers leur conseiller fiscal.

> Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

La société de gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

<u>Sommes distribuables</u>:

Sommes distribuables	Parts F, I, et P Parts de capitalisation ou de distribution sur décision de la Société de Gestion
Affectation du résultat net	Capitalisation ou distribution totale ou partielle sur décision de la Société de Gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation ou distribution totale ou partielle sur décision de la Société de Gestion

<u>Fréquence de distribution</u> :

La partie des sommes distribuables dont la distribution est décidée par la Société de Gestion est versée annuellement. La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Le cas échéant, le Fonds pourra payer des acomptes sur dividendes, sur décision de la Société de Gestion.

RAPPORT DE GESTION

Informations relatives à la gestion

Introduction

Présentation des performances de Betamax Global SmartforClimate (« BGLOB »):

	2020	2021	2022	Performance 3 ans (non annualisée)
BGLOB Part F	+1,90%	+6,74%	-9,92%	-2,02%
BGLOB Part I	+1,60%	+6,42%	-10,18%	-2,90%
BGLOB Part P	+0,89%	+5,67%	-10,81%	-4,91%
Catégorie Morningstar	+1.69%	+9.29%	-12.27%	-2.50%
(EAA Fund EUR Flexible Bond)	1,0070	. 5,2570	12,2770	2,3070

Sources: Fideas Capital

En 2022, dans un environnement marqué par une forte hausse des taux souverains et une forte baisse des indices actions européens et internationaux, la performance de Betamax Global **Smart** *for* **Climate** a été négative. Le fonds a toutefois surperformé sa catégorie Morningstar.

1. Scénario économique

A peine sortie de la crise sanitaire, l'économie mondiale s'est trouvée confrontée à un double défi. D'une part l'inflation galopante, comme on n'en avait pas vu depuis les années 70 ou 80, a obligé les banques centrales à durcir leur politique monétaire dans des proportions énormes et tout à fait imprévues. D'autre part, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a créé des incertitudes et des disruptions de l'activité économique ainsi que l'intensification des pressions inflationnistes, singulièrement sur les prix de l'énergie (situation aggravée par les difficultés techniques de la filière nucléaire française) et des matières premières agricoles. L'année économique a donc été chaotique et les comportements des marchés également. La récession a été évitée, du moins jusqu'à présent, et les marchés actions ont pu limiter la casse avec une bonne fin d'année. A l'inverse, avec l'envol de l'inflation, les marchés obligataires ont traversé leur pire année du siècle. Le défi pour 2023 sera d'éviter les effets de second tour afin que l'inflation puisse « retourner dans son lit », sans que cela ne passe par une récession trop violente.

Evolution des marchés en 2022¹

Sur l'année 2022, les marchés ont été suspendus, partout, à la montée de l'inflation, laquelle a donné le ton à l'évolution des rendements obligataires ainsi qu'aux ajustements des politiques monétaires que l'on a pu observer dans presque tous les pays.

Tout au long de l'année, les marchés actions ont connu une alternance de baisses violentes et de périodes, assez brèves, de fort rebond. Dans l'ensemble on peut découper l'année en quatre grands mouvements :

- Une chute dès le tout début de l'exercice et jusqu'à mi-juin, qui répond à la montée des tensions inflationnistes et au resserrement annoncé puis effectif de la politique monétaire américaine.
- Une correction au cours de l'été, jusqu'à la mi-août, dans un contexte de franche correction des prix des matières premières.
- Un nouveau repli violent jusqu'après la mi-octobre avec de fortes craintes de récessions.
- Enfin un rebond en fin d'année, même s'il s'est épuisé sur les deux dernières semaines, grâce au déclin de l'inflation américaine annonciateur d'une politique monétaire moins dure.

Avec cette volatilité historique exceptionnelle, les volatilités implicites ont connu une année plus mouvementée que les chiffres de clôture ne l'indiquent. Le VIX américain a ouvert à 17,2% et fini à 21,7%, mais il a dépassé la barre des 33% lors de 8 mois sur 12. De même le Vstoxx est allé de 19,3% à 20,9%, avec 9 mois sur 12 connaissant une incursion au-dessus de 32%.

Sur les actions, l'année a aussi été marquée par une sous performance du compartiment « croissance », et singulièrement des méga-capitalisations américaines, par rapport au compartiment « value ». Sur l'exercice, ce dernier affiche ainsi un gain relatif de plus de 35% aux Etats-Unis et de plus de 20% en zone euro.

- Sur l'ensemble de l'exercice, le S&P 500 a perdu 19,4% et le Nasdaq a chuté d'un tiers de sa valeur (-33,1%). Le Dow-Jones, mieux pondéré en actions « value », a résisté avec une baisse de 8,8%, il faut dire qu'il ne comprend ni Alphabet (-39%), ni Meta (-64%), ni Tesla (-65%).
- En Europe, l'indice Euro-Stoxx 50 a perdu 9,5%, autant que le MSCI, mais avec des performances nationales très inégales. Le Royaume-Uni, +1,4%, parvient à rester dans le vert (aidé par la baisse du sterling), devançant la Norvège, -0,9%, épargnée par les effets de la crise énergétique, à l'inverse de la Suède, -23,7%. En zone euro, c'est l'Espagne, avec -1,2% seulement, qui rattrape son retard, tandis que les Pays-Bas chutent de 23,0%. Entre ces extrêmes, la France s'en sort assez bien, -7,7%, grâce au luxe et aux banques, tandis que l'Allemagne souffre, -17,3%, trop exposée à l'international et au gaz.
- On retrouve ce schéma dans les secteurs européens où l'énergie se distingue, +36,9%, loin devant les financières, -3,1%, tandis que l'immobilier, -38,4%, fait largement pire que la Techno, -28,7%.
- La Japon échappe en partie à la morosité ambiante, le Topix ne perdant que 2,9%, mais le Nikkei 225 a baissé de -9,4%, car les grandes capitalisations ont souffert.
- Du côté des pays émergents, le recul est sévère, -15,5% pour le MSCI en monnaies locales, mouvement aggravé par la force du dollar qui pénalise à la fois l'indice MSCI, -20,1% en \$, et l'économie. La Chine est

 $^{^{\}rm 1}$ Source des performances mentionnées : Investing.com, Bloomberg

proche de la moyenne avec -15,1% en renminbi. La Turquie sort de l'abîme, +90,4% en dollars, grâce au rebond de la bourse et à celui de sa devise (+40,5%). L'Europe de l'Est a souffert de la guerre et l'Asie de la politique zéro-covid. L'Amérique Latine a bénéficié d'une situation politique apparemment assainie, Brésil +14,2% et Chili +19,4% en USD.

Sur les marchés obligataires, le rendement des T-Bonds à 10 ans a progressé d'une façon presque ininterrompue du tout début de l'année jusqu'à la mi-juin de façon massive, de 1,51% jusqu'à 3,48% le 14 juin. Cette hausse répondait à une accélération continue de l'inflation et à un durcissement toujours plus prononcé de la politique monétaire américaine. La communication de la Fed était assez bien maitrisée de façon à éviter les à-coups au moment des réunions du FOMC et des annonces de hausse des taux directeurs. Ainsi, bien que les Fed Funds aient été relevés de 75pb le 15 juin, le marché a ensuite pu corriger sur les sept semaines suivantes une fraction de l'envolée des rendements du premier semestre. En dépit d'une inflation qui a commencé à fléchir, après le pic de juin à 9,1%, le marché obligataire s'est de nouveau dégradé, le rendement du 10 ans atteignant 4,338% en séance le 21 octobre, un record sur 15 années, avant de clôturer le pire exercice depuis plus de vingt avec un emprunt phare à 3,88% (+236pb). Sans grande surprise, ce mouvement s'est accompagné d'une inversion de la courbe des taux, légère mais bien installée, du moins entre 1 et 10 ans aux Etats-Unis.

L'Europe a connu une évolution similaire, quoiqu'encore plus prononcée. Ainsi, le rendement du Bund 10 ans (+275pb sur l'exercice) est passé de -0,18% à 1,92% mi-juin puis a de nouveau souffert à partir de début août, pour clôturer l'exercice à 2,57% au plus haut de l'année, un record depuis 2011. La hausse des taux a été encore plus marquée en France, +292pb de 0,19% à 3,11%, et surtout en Italie, +350pb de 1,19% à 4,69%. Autrement dit, les spreads se sont écartés, peut-être un effet de la fin du Quantitative Easing de la BCE. Si la courbe des taux s'est inversée en Allemagne, pour finir l'exercice quasi-plate, elle a généralement conservé une pente positive ailleurs, en France par exemple.

Dans le secteur privé également, les spreads se sont considérablement élargis, ce que le fort resserrement de fin d'exercice ne parvient pas à masquer, puisque les indices montrent des spreads qui ont presque doublé, l'iTraxx Main est passé sur l'année de 48pb à 91pb et l'indice Xover de 242pb à 474pb. De même que pour les taux 10 ans ou la volatilité implicite, les niveaux atteints en cours d'année ont été très élevés. Les évolutions de spreads sur ces indices ont été doublées d'une chute de liquidité sur les obligations d'entreprise.

Sur le marché des changes, le dollar a continué de s'apprécier en 2022, porté par des rendements attractifs et l'incertitude géopolitique. En un an, il a gagné 8,2% contre le panier des devises de ses partenaires commerciaux, et 6,2% contre euro pour clôturer à 1,07. Naturellement, la plupart des autres devises s'affichent en repli sur l'année. L'euro a reculé de 3,2% contre son panier à cause d'une hausse des taux tardive. Le sterling a souffert de la crise politico-financière de l'automne au Royaume-Uni, perdant 5,0% contre euro et 10,5% contre dollar. Le Yen a connu une année particulièrement mauvaise et a perdu 12,2% contre dollar, victime d'une politique monétaire inchangée et de ses dépendances énergétique et asiatique. Enfin, le renminbi a limité la casse malgré l'échec de la politique

zéro-covid, il a quand même perdu 7,9% contre dollar sur l'année 2022. Soulignons qu'en cours d'année l'USD est passé par un sommet, juste avant la fin septembre, affichant des hausses depuis le 1^{er} janvier allant jusqu'à 18,9% et 18,5% contre panier et euro, ainsi que des parités record sur 14 ans contre le CNY, sur 20 ans contre EUR (à 0,9592), et même sur 32 ans contre JPY.

Sur l'ensemble de l'année 2022 les métaux industriels se sont légèrement dépréciés, perdant 4,4% en moyenne, et même 14,6% pour le cuivre, c'est le plus souvent une correction après les fortes hausses de 2021. L'or est resté stable et assez bon marché en dollars pour finir l'année à 1824\$ l'once en baisse de 0,3%. En revanche les prix de l'énergie ont connu une année extrêmement mouvementée. Le gaz comme l'électricité ou le charbon, et dans une moindre mesure le pétrole, ont atteint des prix records au cours de l'été. La hausse a été inégale selon les zones géographiques, l'Europe ayant été singulièrement pénalisée par les prix du gaz et de l'électricité, en raison de la guerre en Ukraine, des problèmes du nucléaire en France et de conditions météo défavorables jusqu'à l'automne. Cette crise énergétique, qui s'est apaisée en fin d'année, laissera des séquelles sur l'économie européenne.

2022 : l'année des espoirs déçus, entre activité qui s'essouffle et inflation qui gonfle

En début d'année 2022, l'activité économique n'était toujours pas complètement remise de la pandémie de covid. La demande demeurait déséquilibrée, en particulier aux Etats-Unis, où la consommation de biens restait dopée par une accumulation d'épargne exceptionnelle en 2020 et 2021, ce qui a accentué les tensions inflationnistes. De surcroit, un certain nombre de productions, notamment l'automobile, étaient encore entravées en 2022 par de sérieuses difficultés d'approvisionnement. Ces déséquilibres avaient déclenché dès 2021 une première vague d'inflation portant sur les coûts de transports, les produits manufacturés et les matières premières, en particulier l'énergie.

Cette crise des matières premières a été d'autant plus sévère en Europe que, le 24 février, la Russie a envahi l'Ukraine, faisant craindre de nouvelles pénuries. Les prix des matières premières se sont tendus, jusqu'à un point extrême pour l'énergie au cours de l'été. La guerre s'est installée, l'Ukraine paye un coût humain terrible mais parvient à résister avec l'appui des pays occidentaux. L'économie européenne, de loin la plus affectée en raison de sa proximité géographique, sociale et économique, a rapidement entrepris de gros efforts d'adaptation à l'envolée des prix de l'énergie. La croissance a brutalement ralenti partout, le PIB américain a stagné au premier semestre, mais une vraie récession a pu être évitée.

Dans le monde entier l'inflation s'est envolée, chaque pays a entrepris, selon ses caractéristiques propres d'y faire face. Les Etats-Unis ont débloqué une partie de leurs réserves stratégiques de pétrole, de nombreux pays européens ont temporairement diminué les prix des carburants. Certains pays, dont ceux en développement, ont entrepris de bloquer les prix, ici sur l'énergie, là sur les produits alimentaires, ou bien encore ils ont subventionné les

consommateurs, ménages ou entreprises. Ces mesures ont l'inconvénient de creuser les déficits publics et ne peuvent donc être que transitoires. Surtout elles n'ont pas empêché l'inflation d'atteindre des sommets pas vus depuis des décennies, 9,1% aux Etats-Unis en juin, 10,6% en zone euro et 11,1% au Royaume-Uni en octobre et près de 4% en décembre au Japon.

Les banques centrales, après avoir initialement tablé sur une inflation passagère, ont réagi tardivement mais brutalement en inversant leur politique monétaire. Le mouvement avait été amorcé en décembre 2021 au Royaume-Uni et même avant dans certains pays émergents (comme au Brésil en mars 2021). Cette orientation a pris de l'ampleur en mars 2022 avec le début de la hausse des taux des Fonds fédéraux américains, que le FOMC a vite accéléré à 75pb par réunion pour atteindre en fin d'année une hausse totale de 425pb. Toutes les banques centrales ont suivi la Fed, la BCE est partie plus tard, initialement ralentie par les promesses faites dans le cadre de la *forward guidance*. Elle a abandonné au plus vite sa politique de *Quantitative Easing*, fin juin, pour se lancer dans un mouvement de hausse des taux dès juillet, qui a atteint 250pb sur le second semestre. De plus, elle a annoncé se lancer à partir de mars prochain dans une politique de *Quantitative Tightening*, similaire à celle que la Fed mène depuis mai dernier. La banque d'Angleterre s'est aussi engagée dans la voie du *Quantitative Tightening* dès février 2022, une politique qu'elle n'a pas abandonnée même si elle a dû la mettre entre parenthèses quelques semaines à cause d'une crise financière déclenchée par la présentation de projets budgétaires irréalistes par l'éphémère première ministre Liz Truss. Enfin, la banque du Japon elle-même a commencé à amender sa politique monétaire en fin d'année en élargissant progressivement le corridor d'évolution du rendement des JGB à 10 ans à +/-50pb autour du zéro visé.

Le brutal ralentissement de la croissance économique partout et la menace de crises énergétiques et/ou alimentaires dans de nombreux pays du monde, n'étaient pas favorables à la conclusion d'un accord ambitieux lors de la COP 27 en Egypte, d'où des résultats pour le moins légers. Cependant, les multiples épisodes climatiques extrêmes aux quatre coins de la planète, sécheresses et canicules, mais aussi inondations et tempêtes, ne peuvent qu'accentuer la prise de conscience mondiale de la nécessité de changer de modèle. Cela conduit de plus en plus de pays et d'entreprises à prendre des initiatives nationales pour évoluer vers une économie décarbonée.

Croissance (moyenne en %)	2019	2020	2021	2022 e	2023 p	2024 p
Pays développés	1,8	-5,1	5,3	2,6	1,0	0,6
Etats-Unis	2,3	-2,8	5,9	2,1	1,3	0,4
Japon	-0,4	-4,6	1,6	1,2	1,6	0,4
Zone euro	1,5	-6,5	5,2	3,4	0,6	0,7
Royaume-Uni	1,6	-11,0	7,5	4,1	-0,3	0,3
Pays émergents	4,0	-1,7	6,6	3,2	3,1	4,2
Chine	6,0	2,2	8,1	2,6	4,4	6,0
Inde	3,7	-6,6	8,7	6,9	5,0	5,0
Brésil	1,2	-4,2	4,9	3,0	0,5	1,0
Mexique	-0,2	-8,1	4,8	3,1	1,6	0,9
Global	2,8	-3.2	5,9	2,9	1,9	2,1

Source: OCDE, prévisions JP Morgan, janvier 2023, à compter de 2022, année pour laquelle les chiffres ne sont pas encore définitifs.

Taux d'inflation (% /1an)		2019	2020	2021	2022 e	2023 p	2024 p
*Objectif Banque Centrale							
Etats-Unis	Ensemble	1,5	1,2	5,5	5,6	3,1	2,5
PCED	Sous-jacent	1,6	1,4	4,6	4,8	3,5	2,5
Zone euro	Ensemble	1,2	0,3	2,6	8,4	6,3	3,4
IPC	Sous-jacent	1,0	0,7	1,5	3,9	4,2	2,8

Source : Bloomberg, PCED = déflateur implicite de la consommation des ménages, IPC = indice des prix à la consommation

Italique : Sous-jacent (= hors énergie alimentation et tabac)

Scénario 2023 : confiance en la décrue de l'inflation, espoir d'éviter la récession

L'année 2023 sera placée sous le signe du ralentissement de l'inflation. Pratiquement partout on voit que les salaires ne parviennent pas à suivre l'inflation, bien que les économies nationales demeurent, pour la plupart, en situation de plein-emploi. Il en résulte deux conséquences, d'une part l'inflation va ralentir avec des effets de second tour qui devraient être limités, d'autre part l'incertitude autour d'une possible récession domine.

Le pic d'inflation a été atteint en 2022 ou le sera en début d'année 23. Certaines matières premières vont afficher des prix en glissement annuel négatifs notamment autour des mois de mars et juin. L'effet sera donc désinflationniste, mais l'ampleur de la baisse de l'inflation, dans chaque pays, va dépendre de plusieurs facteurs :

• Jusqu'à quel point les hausses des prix de 2022 ont été répercutées sur les clients finaux, les produits pour lesquels cela n'a pas été le cas ne verront pas de déflation.

p = prévision médiane de la banque centrale, publiée mi-décembre 2022 (Fed aux Etats-Unis T4/T4, BCE en zone euro moyenne annuelle)

- Dans quelle mesure les salaires ont suivi les prix, car la hausse des rémunérations ne sera pas inversée et l'effet baissier sur l'inflation sous-jacente sera limité.
- Les pertes de pouvoir d'achat des ménages, mais aussi des entreprises, vont peser sur la demande et contribuer à ralentir l'inflation dans des proportions variables selon les pays.
- Enfin, jusqu'à quel point les politiques monétaires seront efficaces pour ancrer les anticipations d'inflation et casser plus au vite la spirale inflationniste.

Il parait acquis que les banques centrales vont mettre un terme au mouvement de hausse des taux directeurs courant 2023, tandis que les politiques de Quantitative Tightening seront à tout le moins poursuivies (aux Etats-Unis et au Royaume-Uni) ou bien amplifiées (en zone euro). Il s'agit de ramener l'inflation vers l'objectif, mais cela pourrait prendre plusieurs années. D'éventuelles baisses de taux directeurs, autour de la fin d'année ou plutôt en 2024, dépendront donc, outre de l'évolution des taux d'inflation (totale et sous-jacente), de trois éléments : le niveau absolu des taux par rapport à l'inflation, la tolérance des banques centrales pour une inflation légèrement supérieure à l'objectif officiel et la dynamique de la croissance.

Les politiques budgétaires ne pourront plus être aussi généreuses dans les années à venir qu'elles ont pu l'être en 2020 et 2021 pour faire face à la pandémie, ou en 2022 pour atténuer les effets de la crise énergétique. Le niveau déjà excessif de l'endettement, combiné à la hausse des taux d'intérêt rendent impératives une baisse des déficits publics dans pratiquement toutes des zones économiques. La croissance va donc perdre également ce moteur.

C'est précisément sur la résilience de la croissance que les incertitudes sont les plus fortes. Les échanges mondiaux resteront perturbés au moins sur le premier trimestre, voire semestre, car la stratégie sanitaire de la Chine s'est révélée défaillante (politique zéro-covid longtemps trop stricte, suivie d'une réouverture sociale brutale sans aucune préparation). L'économie mondiale subit également cette année trois autres chocs :

- La hausse violente des taux d'intérêt, à court comme à long terme, va pénaliser l'investissement, tant public que privé (pour les entreprises comme pour les ménages). Ainsi, le secteur bâtiment et travaux publics va connaître des années très difficiles.
- Le renchérissement de l'énergie paraît durable, il va imposer la poursuite des efforts de réduction de la consommation et de développement des énergies renouvelables, qui vont soutenir certains secteurs, mais aussi condamner les entreprises fragiles et absorber une part grandissante des capacités nationales d'investissement.
- Les pertes importantes de pouvoir d'achat des ménages, singulièrement des plus modestes qui sont les plus touchés par l'inflation (avec une part plus grande des postes énergie et alimentation et une dépendance plus forte aux produits low-costs plus impactés par les matières premières), risquent de conduire à une contraction de la consommation finale qui est le premier poste de demande dans le PIB. Le risque est d'autant plus grand aux Etats-Unis où le taux d'épargne est déjà tombé au plus bas (2,4%), alors que, partout, les capacités d'endettement sont mises à mal par la hausse des taux courts.

Géographiquement, la croissance aux Etats-Unis va se heurter, du côté de l'offre, au plein-emploi de la main-d'œuvre, et, du côté de la demande, au nécessaire redressement du taux d'épargne. L'Europe a davantage souffert en 2022 des effets de la guerre en Ukraine, qui malheureusement s'aggrave, et d'une hausse bien plus forte qu'ailleurs des prix de l'énergie. Ces handicaps devraient s'amenuiser un peu en 2023, mais sans disparaître totalement. Dans le même temps, le redémarrage de l'économie chinoise pourrait bénéficier à l'ensemble de l'Asie.

Dans un tel environnement, construire un scénario central de marché est difficile. Les premières semaines de 2023, marquées par une hausse forte et rapide des actions, notamment de la zone euro, montre à quel point les investisseurs sont pris par surprise.

La première question repose sur les banques centrales. Vont-elles évoluer vers une pause dans la hausse des taux courts ? S'il est probable qu'elles arrêtent de monter leurs taux directeurs d'ici la fin du premier semestre, il nous paraît peu probable qu'elles les rebaissent dès la fin de l'exercice, ce qui est aujourd'hui *pricé* dans les marchés américains par exemple. Ainsi, sur le marché obligataire, une partie importante du chemin a probablement déjà été parcourue, peut-être même presque la totalité, notamment sur les taux courts aux Etats-Unis. Pourtant, les programmes d'émissions sont lourds, notamment pour les souverains européens, ce qui présente des risques dans un contexte de Quantitative Tightening généralisé. Sans prendre comme hypothèse que les taux 10 ans européens poursuivent une hausse importante, il nous paraît possible qu'ils restent sous pression pendant un certain temps. Ils n'ont pas encore atteint leur niveau moyen de la période pré Quantitative Easing, qui pourrait être un objectif pour les banques centrales. Des taux sous pression pourraient contrecarrer le scénario optimiste des marchés de ce début d'année. En revanche, si les banques centrales font effectivement une pause et qu'elles n'hésitent pas à accompagner une croissance en berne à la faveur d'une désinflation marquée, les taux pourraient rebaisser plus vite et les marchés actions continuer de bien performer.

Du côté des actions, les indices qui avaient corrigé leurs excès en cours d'année, ont repris de la hauteur en fin d'exercice. Cependant les PER instantanés sont redevenus raisonnables. L'appréciation de ces niveaux de valorisation dépendra de l'évolution des résultats des entreprises. Après une année 2022 marquée par un très bon comportement des marges dans un contexte inflationniste qui a permis aux entreprises d'exercer à loisir leur *pricing power*, 2023 pourrait marquer un tassement, voire une baisse marquée des résultats dans les secteurs impactés, outre la hausse des coûts, par une demande qui commence à s'affaisser.

On peut se demander aussi si la thématique « value » vs « croissance » continuera à être si massive. Si les GAFAM ont marqué le pas, les espoirs de l'intelligence artificielle réveillent les espoirs. En termes de valorisation, les secteurs « value » et « croissance » semblent également mieux équilibrés.

Au total, les marchés financiers apparaissent bien moins chers qu'un an auparavant. Leur bonne tenue dépendra d'abord de la résilience de l'activité et de la profitabilité, mais aussi de la vitesse à laquelle l'inflation pourra décliner, car cela arrêtera à la fois l'hémorragie côté pouvoir d'achat et la hausse des taux directeurs. Cela dit, beaucoup de bonnes nouvelles semblent déjà dans les prix et les marchés qui tablent sur un déclin des taux directeurs dès la fin d'année 2023 pêchent peut-être par optimisme.

2. Politique de gestion de l'OPCVM

L'économie produit le rendement, le marché amplifie le risque : c'est sur ce dernier que nous portons nos efforts. Le fonds Betamax Global Smart for Climate vise à obtenir une valorisation du capital, sur la période de placement recommandée de 3 ans, avec un objectif de volatilité annualisée de 5% à 9%.

Les principaux risques auxquels est exposé le FCP sont détaillés dans son prospectus. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et des prospectus des fonds que nous tenons à votre disposition :

- soit sur notre site internet www.fideas.fr
- soit au siège social au 9 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

Pour toutes questions vous pouvez contacter notre standard au 01.78.09.19.89 ou poser votre question par courriel à contact@fideas.fr

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Le fonds met la diversification au cœur du processus d'investissement. Il la recherche au sein d'une grande variété de classes d'actifs : actions européennes, internationales et expositions jugées décorrélantes telles que les actions de pays émergents, les foncières cotées ou les matières premières, présentant des évolutions de prix variées, dans le cadre d'une allocation flexible.

Celle-ci s'appuie sur les préconisations d'un modèle de diversification des risques de portefeuille. La stratégie repose d'abord (i) sur la sélection des classes d'actifs employées, qui est flexible et s'attache à leur potentiel de rendement à moyen terme et à leur apport structurel en facteurs de décorrélation, puis (ii) sur une allocation de ces actifs, appuyée sur un modèle d'analyse de performances passées, qui vise à abaisser le risque et à éviter la concentration du portefeuille sur les classes d'actifs largement corrélées entre elles. Le Fonds est géré dans ce cadre, de manière active et discrétionnaire. Il peut recourir à des stratégies optionnelles pour améliorer son profil de risque.

En 2022, la Variété du modèle d'allocation a commencé par fortement baisser, traduisant la baisse concomitante des actions et des obligations, puis elle est graduellement remontée au-dessus de 2, un niveau plus normal.



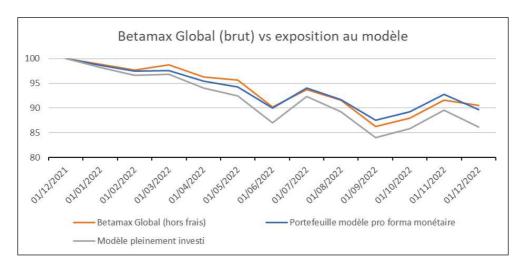
La thématique Smart for Climate vise à participer à la lutte contre le réchauffement climatique par une notation des sociétés fondée sur leurs émissions de Gaz à Effet de Serre et leur politique climat, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG. Cette discipline d'investissement a été mise en pratique dans le fonds à partir de septembre 2020 pour nos différentes classes d'actifs. Le fonds cherche, par la mise en œuvre de cette politique, à baisser de 25 à 30% l'exposition carbone des paniers d'actions auxquels il s'expose, et à éviter de financer en obligations des émetteurs dont les politiques climat les classent dans les pires 20% de leur univers d'investissement.

Revue de 2022

En 2022, la performance de Betamax Global SmartforClimate s'explique avant tout par deux facteurs :

- Les facteurs de performance du modèle lui-même
- Le degré d'exposition au modèle

En effet, le profil de performance du fonds est très proche de ce qu'aurait été une exposition au modèle retraitée de la poche dite « monétaire » du fonds, poche qui additionne au monétaire classique les positions en actions et en obligations qui sont couvertes par des futures et des options. En somme, la performance du fonds est égale à celle du modèle, au prorata d'exposition du fonds au modèle, du fait des expositions réduites ou couvertes, ceci en raison de la tendance baissière et corrélée.



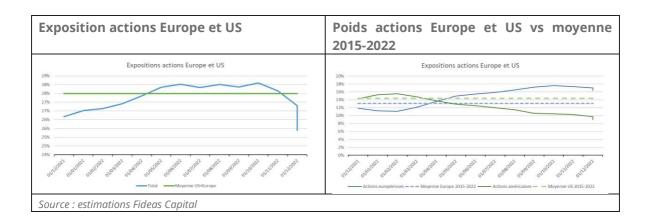
Source: estimations Fideas Capital

En 2022, le modèle, complètement investi, aurait généré une performance de -13,9%. Les poids usuels2 du modèle auraient conduit à une performance de -16%. Sa dynamique de pondération des risques a montré la contribution de la dynamique d'allocation. Sa capacité de résistance par rapport aux actifs sous-jacents, à commencer par les obligations souveraines allemandes et américaines de maturité 30 ans, dont les performances ont été respectivement de -42% et - 27%, sur lesquelles le modèle est au total exposé à près de 20%. L'immobilier coté affichait -29% et les actions américaines, le plus gros poids de ces dernières années, -21%. Au final, le modèle, inadapté à un contexte tel que 2022, n'aurait sous-performé la catégorie que de 2%.

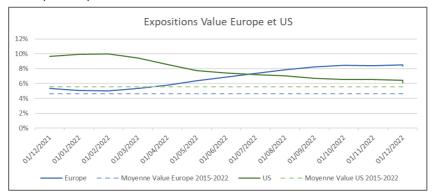
Plusieurs éléments ont contribué :

- Moindre exposition actions notamment aux actions américaines
 - Le modèle a débuté l'année avec une exposition plus faible que sa moyenne historique et il s'est réexposé de mai à novembre avant de revenir sur un niveau plus bas pour la correction de décembre.
 - Historiquement, le portefeuille était plus exposé aux actions américaines qu'aux actions européennes.
 Cette tendance a évolué pour s'inverser en avril. Le poids des actions européennes était très au-delà de sa moyenne et nettement supérieur au poids des actions américaines qui ont sous-performé en 2022.

² Moyenne des poids historiques depuis 2015 sur les obligations souveraines, les actions US et Europe

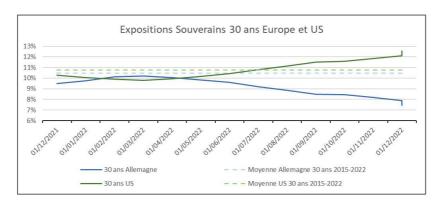


- Plus grande exposition à la Value
 - En 2022, le modèle a choisi d'augmenter fortement la Value US, puis la Value Europe, par rapport aux historiques d'exposition. Les paniers Value ont clairement été défensifs dans un environnement de forte hausse des taux qui a impacté avant tout le facteur « croissance ».



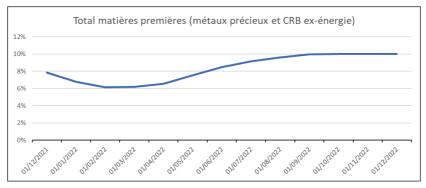
Sources : estimations Fideas Capital

- Un arbitrage souverains Allemagne Etats-Unis
 - Le modèle est structurellement exposé aux obligations souveraines 30 ans allemandes et américaines. En 2022, il a clairement préféré le 30 ans US au 30 ans allemand, qui a sous-performé significativement.



Sources: estimations Fideas Capital

- Une exposition significative aux matières premières
 - La pondération maximale du modèle sur les matières premières (hors énergie par choix) a été élevée sur 2022. Les paniers de matières premières considérés ont généré des performances positives de 8 à 10% (en US\$).

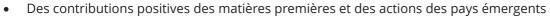


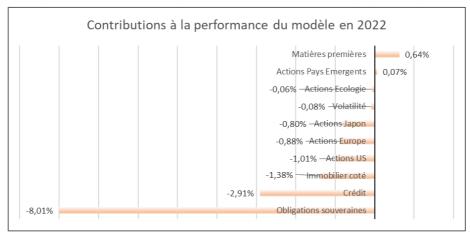
Sources: estimations Fideas Capital

En conclusion, en dépit d'une performance négative à -13,9%, le modèle a bien repéré les grandes tendances entre classes d'actifs et à l'intérieur de chaque classe d'actifs, qui ont permis de ne pas uniquement subir l'inflation : exposition moins élevée aux actions, exposition actions Value, matières premières, arbitrage opportun entre taux longs US et Allemagne. C'est la dynamique d'allocation qui explique l'écart entre le modèle (-13.9%) et la performance de l'allocation historique moyenne (-16%).

En résumé, les principaux détracteurs et contributeurs à la performance du modèle sont les suivants :

- Un impact majeur des obligations souveraines, du crédit et de l'immobilier coté
- Des impacts limités des actions européennes et américaines grâce à un biais Value marqué





Source: estimations Fideas Capital

Les écarts de performance entre le fonds et le modèle partiellement couvert (surtout sur les taux souverains européens et en partie sur les actions) sont marginaux. Ils correspondent en particulier :

- aux différences de performance du portefeuille crédit, dont les valorisations ont été lourdes pendant l'année en raison d'une duration crédit plus élevée que celle de l'indice retenu pour le modèle et dans un contexte de crise de liquidité.
- à la contribution positive de 15 bps d'une stratégie valeur absolue de trading intra day mise en place en réponse à l'environnement de marché délétère.

Perspectives

Rappels

Betamax Global SmartforClimate est un OPCVM diversifié dont la gestion repose sur deux piliers :

- un modèle propriétaire de variété maximale appliqué sur des classes d'actifs comprenant les actions européennes (distinction sur l'immobilier coté), américaines et japonaises, les actions de divers pays émergents, le crédit européen (essentiellement BBB-BB), les obligations souveraines allemandes et américaines (30 ans). Ce type de modèle fonctionne bien notamment lorsque les taux ont une réelle capacité de baisse, i.e. une réelle capacité de protection des actifs risqués.
- **une gestion discrétionnaire** sur l'allocation générale au modèle et des choix entre sous-classes d'actifs en fonction des analyses des gérants.

Depuis quelques années, les bas niveaux de taux atteints en Europe et aux Etats-Unis avaient eu pour conséquence de nous inciter à varier les classes d'actifs présentées au modèle pour augmenter la variété disponible (ex. : au sein

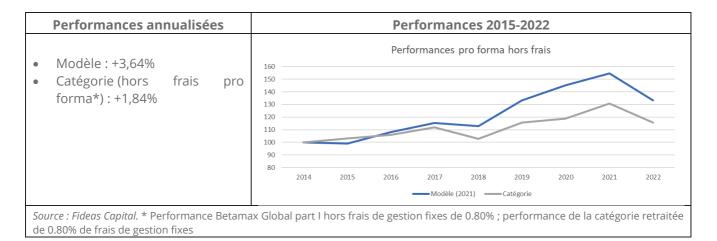
des actions européennes, distinguer le Value et les Small caps) et de nous inciter à brider l'exposition sur la poche souveraine et sur le portefeuille modèle de manière générale. Dans des marchés globalement haussiers, le fonds a donc sous-performé le modèle (période de référence 2015-2022). Pour autant, il a continué à surperformer sa catégorie3, mais sur un rythme moindre que par le passé.

- 30/06/2009 (date de création) à fin 2014 : +41,64% (part I) vs + 22,54% (catégorie)
- 2015-2022 : + 13,87% (part I) vs +8,60% (catégorie)

2022 a été caractérisée par la baisse concomitante des actions et des obligations souveraines dans un contexte d'inflation bien connu, avec une corrélation élevée des grandes classes d'actifs. Ce contexte, le plus difficile qui soit pour un modèle tel que celui de Betamax Global **SmartforClimate**, a été l'épreuve du feu pour sa gestion. Conscients de cette transition délicate, nous avons mis en place des protections sur les actions et sur les taux, ce qui a permis au fonds de nettement surperformer catégorie et indice.

Aujourd'hui, les taux sont significativement remontés et retrouveraient leur valeur protectrice, pour autant que l'inflation se normalise. Le modèle retrouverait donc son attrait structurel.

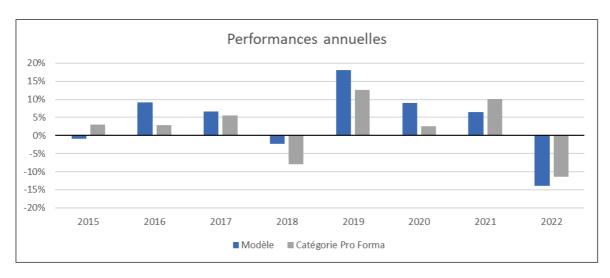
Sur la période 2015-2022, le modèle a su générer une performance significative et très au-delà de la catégorie, en dépit d'un exercice 2022 difficile.



L'analyse annuelle des performances montre les mérites du modèle : il a surperformé aussi bien dans des marchés haussiers (2019) que baissiers (2018) ou atones (2016). Il a su reprendre du risque en 2020. Il a sous-performé en 2015, une année où les gérants traditionnels avaient bien performé.

-

³ Catégorie Morningstar Flexible Allocation - Global



Sa faiblesse est apparue en 2022 dans un environnement de recorrélation des actifs qui rend extrêmement difficile la recherche de Variété : 2022 est marquée par la concomitance des performances négatives des indices actions et obligataires d'Etat en Europe comme aux Etats-Unis, pour la première fois depuis 2000.

Depuis 2015, la performance a donné satisfaction, sauf en 2022 :

- Depuis 2015, le seul contexte négatif en absolu et en relatif pour le modèle a été l'année 2022. En 2015, le fonds a sous-performé avec une performance très proche de 0%.
- Quatre exercices ont montré une performance positive assortie d'une surperformance à la catégorie.
- Deux exercices positifs ont été en-deçà de la catégorie.
- 2018, une année difficile sur les marchés, s'est soldé par une performance légèrement dans le rouge, (-2,3%) et une surperformance marquée à la catégorie.

Surperformance vs catégorie		Sous-performance vs catégorie
Performance > 0	2016, 2017, 2019, 2020	2015, 2021
Performance < 0	2018	2022

Historiquement, le modèle a montré sa validité de résistance et de diversification, sauf en 2022. Pour cette raison, nous nous demandons si une contre-performance de ce type est appelée à se reproduire dans les années qui viennent. Deux éléments ont pesé l'an dernier : en absolu, la forte hausse des taux a été très négative ; surtout elle s'est accompagnée d'une baisse significative des indices actions dans un mouvement de recorrélation défavorable, par principe à une stratégie de Variété. Après nous être interrogés sur la variété disponible dans le marché (a), nous analysons les valorisations des principaux actifs présentés au modèle afin de nous assurer qu'il est toujours opportun de les présenter et qu'ils sont investissables sans risques notoire a priori (b).

i. Les taux longs étaient dangereux en 2022 en raison de leur niveau de départ particulièrement bas. Nous pensons qu'ils sont aujourd'hui en partie normalisés comme le montrent les niveaux théoriques des taux d'intérêt à 10 ans aux Etats-Unis et en France de quatre approches différentes.

10 ans US	Min	Max	10 ans France	Min	Max
Approché théorique	3,2%	4,7%	Approché théorique	2,7%	4,2%
Taux courts + pente	4,0%	5,5%	Taux courts + pente	3,8%	4,3%
QE/QT	4,0%	5,0%	QE/QT	3,0%	4,0%
Historique	3,1%	5,8%	Historique	3,0%	5,7%
Moyenne	3,6%	5,3%	Moyenne	3,1%	4,5%

Source: estimations Fideas Capital au 30/12/2022

- ii. Les obligations d'entreprise ont été mal menées en 2022. Les niveaux de rendement atteints devraient largement permettent de couvrir les risques de défaut attendus. Être exposé au crédit aujourd'hui est très rémunérateur pour autant que les spreads ne se réécartent pas significativement. Pour viser une performance plus élevée que le portage dans les mois qui viennent, il faudrait qu'ils continuent à connaître une tendance au resserrement. Sur les prochains trimestres, une telle hypothèse nous paraît possible, même si des respirations de marché intermédiaires sont probables après le resserrement des spreads de ces derniers mois. Le crédit reste une classe d'actifs au profil spécifique et attractif pour un investisseur de moyen-long terme. Il est légitime de continuer à présenter cette classe d'actifs au modèle et de suivre ses recommandations.
- iii. Les actions ont beaucoup rebondi. Sans entrer dans les détails des valorisations actions et sans dessiner de scénario actions marqué à moyen terme, notre analyse montre que les niveaux de valorisation actuels peuvent être considérés comme autour de la normale, ni particulièrement peu chères ni « repoussoirs ». Leur présentation au modèle est donc possible. Toutefois, au vu de la rapidité du rebond et de notre analyse technique du marché, nous commençons à mettre des couvertures en place tactiquement.

En conclusion, suite à la hausse des taux souverains en 2022, l'ensemble des grandes classes d'actifs considérées présentent des valorisations nous permettant de nous reposer sur le modèle de Variété Maximale. Le processus de gestion de Betamax Global **Smart**for**Climate** retrouve donc son attrait structurel.

Conjoncturellement, ce fonds présente des attraits et des risques :

 Attraits: comme évoqué, les valorisations des actifs financiers sont plus attractives; les incertitudes sur les performances de chacun d'entre eux plaident pour une allocation dynamique entre eux, ce qui est précisément l'objectif du modèle du fonds.

 Risques: sur les taux, il manque peut-être encore une jambe de hausse sur les taux souverains euros, d'où une sous-pondération relative sur la sensibilité euro par rapport au modèle. Quant aux actions, il est vrai qu'elles ont rebondi rapidement, ce qui nous conduit à la mise en place de couvertures tactiques. Le risque d'un nouveau dérapage de l'inflation est aussi à considérer.

Le scénario idéal d'une entrée ou d'un renforcement dans le fonds serait une nouvelle tension des taux (quelques dizaines de bps sur le 10 ans français) assortie d'une correction actions, le tout permettant au fonds de s'investir pleinement et de s'appuyer sur les forces de la diversification du modèle, qui retrouverait à la fois ses mérites structurels et conjoncturels.

Informations relatives aux instruments et à la gestion efficace du portefeuille

▶ Risque Global et effet de levier

Montant total du levier calculé selon la méthode brute pour l'AIFM (somme de toutes les expositions en valeur absolue, hors cash) : La méthode de calcul utilisée par le FIA est celle du calcul de l'engagement.

Le montant total du levier calculé pour l'engagement brut est de : 163,04%.

Le montant total du levier net est de : 122,01%.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

- Engagement brut : Somme des valeurs boursières des actifs détenus (en valeur absolue) et des valeurs du sous-jacent des dérivés compensés par sous-jacent.
- Engagement net : Engagement brut auquel sont soustraits les actifs de couverture.

> Instruments financiers dérivés

Le Fonds pourra détenir, jusqu'à 25% de son actif, pour la réalisation de son objectif de gestion, en BMTN ou EMTN ou autres titres de créance structurés. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. L'engagement du fonds sur ces instruments ne devra pas être supérieur à leur valeur de réalisation. Les instruments visés permettront notamment d'exposer le Fonds aux classes d'actifs « volatilité » et « matières premières ». Ces opérations seront réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sans toutefois rechercher de surexposition.

Expositions sous-jacente atteintes au travers des instruments financiers dérivés au 30/12/2022 :

- Change à terme : -13 890 888.56 €

Futures: -4 950 118.34 €
Options: -763 615.06 €
Swaps: 55 583 393.68€

Le montant de garanties financières reçues par l'OPCVM a varié en fonction de la valeur des dérivés conclus avec les contreparties : plus le risque de contrepartie est élevé, plus le montant de garanties financières reçues augmente. Ces garanties ne sont constituées que d'espèces.

Instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée Au 30 décembre 2022, le FCP détenait des parts des OPC suivants :

CréditMax Euro Smart for climate

- Betamax Europe Smart for climate
- Fideas Smart for Climate Actions Eurozone

Opérations temporaires

L'OPCVM n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des opérations temporaires de prêts ou emprunts de titres, de prises et de mises en pension.

> Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge.

Le fonds a eu recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS).

 Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

Montant
% de l'actif net total

Total Return Swap
55 583 393.68
87%

	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie	
Liquidités	Х
Monnaie de la garantie	
EURO	Х
Pays de l'émetteur de la garantie	
GERMANY	Х
FRANCE	Х

 Principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

Nom Montant Domicile

Total Return Swap	
JP Morgan SE	BNP
47 900 086.72	7 683 306.96
Germany	France

• Règlement et compensation des contrats :

Contrepartie centrale
Bilatéral X
Trois parties

Echéances des TRS et des garanties

Moins d'1 jour
1 jour à 1 semaine
1 semaine à 1 mois
1 à 3 mois
3 mois à 1 an
Plus d'1 an
Ouvertes

Total Return Swap	
Х	

Informations sur les évènements intervenus sur l'OPCVM

> Evènements intervenus au cours de l'exercice clos au 31/12/2022

- Mise à jour du Document d'information clé des investisseurs (DICI) au 01/01/2022.

> Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice clos au 31/12/2022

- Création du KID PRIIPS au 01/2023)
- Création de l'Annexe SFDR au 02/2023)
- Mise en œuvre de Frais de Fonctionnement & autres Services (FFS) au 02/2023.

Informations règlementaires

> Politique de sélection des intermédiaires

> Sélection des intermédiaires financiers

La Société sélectionne sur proposition des analystes gérants un nombre limité d'intermédiaires habilités, dont la liste est décidée et peut être modifiée par le Comité de sélection des intermédiaires, et est régulièrement mise à jour.

Il convient de rappeler que le choix des intermédiaires s'effectue de manière indépendante dans l'intérêt des porteurs.

En vertu du Règlement Général de l'AMF, une procédure de choix des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, de la recherche ou du traitement administratif des opérations est mise en place.

La Société a décidé de privilégier les critères suivants :

- Le coût de l'intermédiation
- La capacité à trouver des titres sur le marché secondaire et à trouver la liquidité
- La qualité de l'exécution des ordres
- La qualité des bases de données
- La qualité de service de l'interlocuteur
- La solvabilité de l'intermédiaire
- Le traitement administratif des opérations

Les critères retenus font l'objet d'une pondération équivalente. L'examen des critères peut amener à qualifier un intermédiaire différemment selon la taille et la nature des ordres transmis.

La sélection d'un intermédiaire/contrepartie suppose revue et validation des contrats régissant les relations avec lui (ISDA et autres).

Les relations avec les intermédiaires sont suivies dans leur efficacité opérationnelle et sont révisées soit pour ces raisons soit parce que leur solvabilité évoluerait. Un « journal » est tenu à jour à cet effet.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, FIDEAS CAPITAL tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

> Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de FIDEAS CAPITAL

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles FIDEAS CAPITAL a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande.

> Politique d'exercice des droits de vote

Le FCP détient en portefeuille des titres, actions européennes essentiellement, dont il peut être le bénéficiaire économique. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP aux dates de référence de convocation des Assemblées d'Actionnaires sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Les droits de vote s'exercent sur les actions françaises, européennes et le cas échéant, internationales.

Par la nature de sa gestion assistée par un modèle, la société est exposée à un très grand nombre de valeurs différentes sans disposer d'une position significative et influente permettant de justifier un exercice systématique des droits des votes attachés qui serait très coûteuse pour les porteurs.

Aussi, Fideas Capital souhaite concentrer son attention sur les 15 sociétés représentant nos plus importantes sous-, ou surexpositions à l'échelle de la société de gestion, où la probabilité est la plus forte que nous ayons à combattre les principaux impacts négatifs des entreprises en portefeuille ou à soutenir des résolutions concernant le climat, la durabilité, la RSE et la gouvernance. La relation avec les PRI, le CDP et Climate Action 100+ permet d'identifier d'autres occasions de vote "utile". Sans préjudice de l'analyse effectuée par le Société de gestion, les recommandations de l'AFG et ISS ont vocation à devenir plus pertinentes sur les impacts négatifs à intégrer dans les orientations de la Société.

Le champ précité de la politique de vote constitue un minimum. La Société de gestion peut à la discrétion des dirigeants élargir le champ de ses votes.

Par ailleurs, la société s'engage systématiquement auprès des sociétés analysées dans ce cadre en fonction de leur notation carbone (ajustée de la prise en compte des autres notation ESG) en communiquant par courrier avec celles qui ont été significativement surpondérées en raison de leur notation favorable, ou réduites ou exclues pour la raison inverse.

Quand ses fonds détiennent des actions sans être exposés à leur performance et sans en être le bénéficiaire économique (cas des actions reçues à titre de collatéral ou dans le cadre de contrats d'échange de performances), la société de gestion s'abstient de voter aux Assemblées Générales.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion (http://www.fideas.fr/informations-reglementaires.php), conformément à l'art. 321-132 du Règlement Général de l'AMF.

Les rapports de vote et d'engagement pour l'année écoulée sont disponibles sur le site internet.

> Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Fideas Capital prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de sa politique d'investissement, plus particulièrement dans sa gestion d'actions et avec une priorité affirmée donnée aux questions relatives au réchauffement climatique.

Plus d'informations concernant ces engagements sont disponibles sur le site internet de Fideas Capital : http://www.fideas.fr/informations-reglementaires.php et sur la page dédiée « Smart For Climat ».

> Retenues fiscales à la source

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces

derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a recours à un prestataire externe en vue de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement de ces retenues sont estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales des pays concernés, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en termes de délais.

> Politique de rémunération de FIDEAS CAPITAL

1. Politique de rémunération

Le mode de gestion des fonds de la société est tel que la contribution directe et individuelle des gérants à la performance des fonds est considérée comme moyenne et/ou encadrée. Elle n'encourage pas une prise de risque excessive dans le but d'améliorer la protection des investisseurs et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts.

Fideas Capital veille à ne pas verser de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui permettent de contourner les dispositions règlementaires.

La partie fixe de la rémunération rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes et de l'historique des relations internes à l'entreprise. La rémunération variable tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération.

La partie fixe et la partie variable de la rémunération sont traitées de manière distincte.

Le principe de proportionnalité est appliqué, pour la population des preneurs de risques définie, à la détermination et au processus de paiement de la rémunération variable.

Dans ce cadre, Fideas Capital, en raison de sa taille et de son engagement à ne pas verser de rémunération variable (bonus) excédant 100 000 euros bruts aux preneurs de risques, verse ses rémunérations variables sous forme de primes exceptionnelles ou bonus et a décidé de ne pas mettre en place un comité de rémunération.

2. L'assiette des éléments variables

La pratique d'une politique des rémunérations assise sur des objectifs chiffrés n'est ni appropriée, ni nécessaire.

La partie variable de la rémunération est versée par Fideas Capital à ses collaborateurs au regard de critères discrétionnaires et tient notamment compte des éléments suivants :

niveau d'atteinte des objectifs qualitatifs fixés

contribution à la recherche

contribution à la politique de gestion

capacité à présenter et promouvoir les process et politiques de gestion

respect des règles établies par le RCCI (procédures de conformité et limites de risques)

comportement managérial

etc.

La partie variable tient compte aussi de la réglementation applicable aux sociétés de gestion de fonds d'investissement alternatif et des résultats effectivement réalisés par la société de gestion, la progression de ses encours et la performance globale de la société sont des critères déterminants dans la définition de l'enveloppe globale des rémunérations variables.

3. Rapport sur les commissions variables versées au cours de l'exercice

A la date de publication de ce rapport les rémunérations variables à verser en 2023 au titre des critères et objectifs applicables en 2022 ont été suspendues par sécurité, en raison de la profonde crise boursière et obligataire de l'exercice.

Les rémunérations brutes (hors charges employeurs) fixes versées par la société de gestion se sont élevées en 2022 à 435 685€ pour les catégories du personnel, y compris la direction générale, qualifié de preneur de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques. Il n'y a pas de personnel spécifiquement affectable au fonds, dans le cadre d'un fonctionnement collégial de la gestion.

Informations périodique relative à la gestion extra-financière

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Betamax Global SmartforClimate

Identifiant d'entité juridique LEI: 969500DKRIG7K9F60H24

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'	'investissement durable ?
●●□ Oui	● ② ⊠ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %	☑ Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 40 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☑ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☑ avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %	□ avec un objectif social

□ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

N.B.: l'objectif de réduction des émissions de carbone, en conformité avec les contraintes du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/1818 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2020, qui est appliqué aux paniers « actions des pays développés » et « obligations privées » du portefeuille est en soimême une catégorie spécifique d'investissement durable. Cette réduction d'émissions s'entend au niveau de la globalité du panier, sans que ceci signifie que chacun de ses investissements soit individuellement qualifié de « durable ». Ainsi le niveau d'étiage historique de ces deux paniers, de 40% est-il le 1er contributeur au poids minimal déclaré ci-dessus d'investissements durables. Les investissements en actions des pays émergents, réalisés en poursuivant le même objectif auront une contribution sur laquelle la Société de gestion ne souhaite toutefois pas prendre d'engagement minimal.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la
mesure dans laquelle
les caractéristiques
environnementales ou
sociales promues par
le produit financier
sont atteintes

Les segments de portefeuilles concernés directement par la politique extra-financière sont l'intégralité des obligations privées et des actions des pays développés (investissements durables du fait d'une politique conforme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (ciaprès GES) et, dans une moindre mesure, émergentes. Ces segments peuvent représenter significativement plus que les 40% minimum indiqués plus haut. Sur ces actifs, les indicateurs sur lesquels la gestion veut faire levier sont les mesures d'émissions de gaz à effet de serre en absolu et en intensité. Le fonds vise une réduction de 30% sur les actions des marchés développés et les obligations privées, de 20 à 25% sur les actions émergentes en comparaison à l'indice mondial des pays émergents. Plus généralement le fonds vise l'amélioration de

l'ensemble des éléments indicateurs de la qualité des politiques bas-carbone des sociétés, qui se traduit par leur score dans la notation carbone et ESG Smart for Climate®.

Le fonds veut accompagner les efforts de transition vers les objectifs de l'accord de Paris, en privilégiant fortement les entreprises en avance sur leur concurrence sur ce plan et en réduisant, excluant les retardataires, sans pourtant avoir une politique d'exclusion individuelle ou sectorielle agressive ou de concentration, financièrement risquée, sur quelques activités et champions.

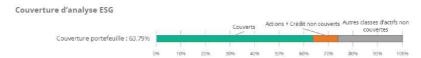
Le fonds vise que son allocation représente l'économie dans sa diversité, telle qu'elle fonctionne actuellement, mais avec une réduction significative et un abaissement régulier des émissions de carbone. Cette réduction des émissions est une catégorie spécifique d'investissement durable.

• Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Nous détaillons ci-après, à chaque fin trimestrielle pour l'année 2022 :

- Le taux de couverture de la politique « Smart for Climate ® » *;
- L'intensité d'émissions moyenne pondérée du portefeuille (en tonnes de CO_{2e} rapportées à au chiffre d'affaires), incluant les scopes 1, 2 et 3 amont et aval (Automobile) pour les poches actions et crédit ;
 - La notation moyenne « Smart for Climate ${\mathbin{\circledR}}$ » de la poche crédit
- Proportion d'obligations vertes comme définies par les Green Bond Principles de l'ICMA
- ** NB Les classes d'actifs non notées sont les taux souverains, les matières premières et une partie du crédit et des pays émergents côté actions. Pour ces derniers, nous sommes exposés sur swap indiciel avec des indices ESG pour en moyenne 30 à 40% de la poche.

Indicateurs ESG du portefeuille au 31/03/2022





*L'intensité carbone d'un portefeuille, ou trace carbone, se mesure en tonnes équivalents CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des Scopes 1, 2 et 3 amont.

La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement SmartforClimate cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'intensité carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique SmartforClimate dans sa conception. L'intensité carbone (ou trace carbone) de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'intensité carbone.





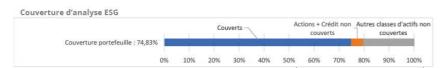
La politique SmartforClimate pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. Nous évaluons la note SmartforClimate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et suivons l'intensité carbone de la poche sur les secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »), c'est-à-dire là où elle est la plus significative. Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.

Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin mars, la poche obligataire notée a un score SfC de 1,57, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 38% de la poche notée.

Indicateurs ESG du portefeuille au 30/06/2022



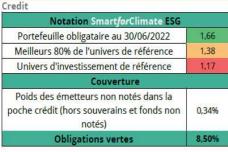


*L'intensité carbone d'un portefieuille, ou trace carbone, se mesure en tonnes équivalents CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des Scopes 1, 2 et 3 amont.

La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement Smart for Climate cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'intensité carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique Smartfor Climate dans sa conception. L'intensité carbone (ou trace carbone) de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'intensité carbone.

La politique Smartfor Climate pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.



Obligations vertes 8,50%

TRACE CARBONE

Portefeulle crédit - secteurs semibles, réduction : 48,94%
Univers d'investissement de référence - secteurs semibles

653

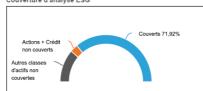
Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. Nous évaluons la note SmartforClimate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et suivons l'intensité carbone de la poche sur les secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »), c'est-à-dire là où elle est la plus significative. Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.

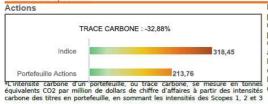
Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin juin, la poche obligataire notée a un score SfC de 1,66, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 49% de la poche notée.

Indicateurs ESG du portefeuille au 30/09/2022







La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement SmartforClimate cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (I) de l'intensité carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit

appliquer une politique SmartforClimate dans sa conception. L'intensité carbone (ou trace carbone) de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'intensité carbone.

Crédit

Portefeuille obligataire au 2022/09/30	1,75
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,38
Univers d'investissement de référence	1,19
Couverture	
Poids des émetteurs non notés dans la poche crédit (hors souverains et fonds non notés)	0,43%
Obligations Vertes	9,13%

La politique SmartforClimate pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.
Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. Nous évaluons la note SmartforClimate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et suivons l'intensité carbone de la poche sur les excreurs à fort impact climatique (dits « sensibles poche sur les secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »), c'est-à-dire là où elle est la plus significative. Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.

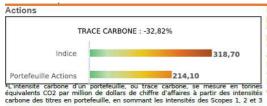
Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin septembre, la poche obligataire notée a un score SfC de 1,75, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 57,12% de la poche notée.



Indicateurs ESG du portefeuille au 30/12/2022





La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement SmartforClimate cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'intensité carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique SmartforClimate dans sa conception. L'intensité carbone (ou trace carbone) de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'intensité carbone.

Crédit Notation SmartforClimate ESG*	
Portefeuille obligataire au 2022/12/30	1.75
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,38
Univers d'investissement de référence	1,19
Couverture	
Poids des émetteurs non notés dans la poche crédit (hors souverains et fonds non notés)	1,85%
Obligations Vertes	8,89%

La politique SmartforClimate pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un production de la couverains et quasi-souverains, à partir d'un partir d'

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. Nous évaluons la note Smartfor Climate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et suivons l'intensité carbone de la poche sur les secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »), c'est-à-dire là où elle est la plus significative. Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.

Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin décembre, la poche obligataire notée a un score SfC de 1,75, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 57,51% de la poche notée.



...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable. Il n'y a pas encore de période de référence précédente.



Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre les corruptions et les actes de corruptions.

La stratégie d'abaissement des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille, ainsi que la stratégie de notation ESG n'ont pas d'objectif d'exclusion sectorielle sauf dans les cas où les secteurs ont un préjudice trop important pour

être compatible avec des objectifs de durabilité telle que définie par la société.

- Les exclusions préliminaires ont permis d'éviter un préjudice important, en désinvestissant :
 - Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans les activités économiques liées à **l'exploitation du charbon** : extraction, transport, production d'électricité et de chaleur ; cette limite a été abaissée à 10% depuis le 01/01/2023
 - Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans la production d'électricité à partir de pétrole ; cette limite a été abaissée à 10% depuis le 01/01/2023
 - Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans le pétrole et le gaz **non conventionnels** (sables bitumineux) ; cette limite a été abaissée à 10% depuis le 01/01/2023
 - Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans la production de pesticides, de soja/oléagineux; les sociétés non exclues sont maintenues sous surveillance avec l'objectif d'un abaissement à 10%
 - Toute société produisant ou distribuant du tabac
 - Les sociétés avec un haut niveau de controverse (niveau 5 selon Sustainalytics)
- Par ailleurs la note fortement dégradée de certaines entreprises, due à une très mauvaise performance dans un ou plusieurs des piliers définis dans l'annexe précontractuelle, a entraîné leur exclusion de l'univers de référence.

Ci-dessous un exemple d'entreprises de l'univers de référence :

Bayer AG

Duke Energy Corporation

ArcelorMittal SA

General Electric Company

Glencore plc

RWE AG

Lonza Group AG

Shell Plc

Eni Spa

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société s'appuie sur la liste d'exclusion de la Norges Bank pour identifier les entreprises dont les activités sont une violation des conventions d'Ottawa et Olso, des droits humains, des droits éthiques fondamentaux, ainsi que de la corruption active ou passive. Au cours de l'exercice le portefeuille :

- N'a compris aucune entreprise faisant partie de la liste d'exclusion de la Norges Bank (hors nucléaire)
- Aucune entreprise investie n'a violé les principes du Pacte Mondial, toutefois 34% des entreprises manquent d'un processus de contrôle.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie de notation pénalise, sans préjudice de la notation climat, la notation ESG globale des entreprises ayant sur l'ensemble des autres piliers des notes médiocres. Elle provoque soit une sous-pondération, soit une exclusion des entreprises concernées de la liste des entreprises éligibles. Cette méthode a permis d'améliorer la notation du portefeuille sur la grande majorité des principaux facteurs de durabilité, détaillés en annexe au présent document.

Concernant notamment les incidences négatives sur le climat, il est à noter que la contrainte que se donne la stratégie d'investissement en conformité avec la réglementation du Benchmark Transition Climatique de la Commission européenne de ne pas réduire la pondération globale des sociétés à fort impact climatique amène le fonds à détenir ce type de valeurs pour autant qu'individuellement elles aient une politique climat significativement plus exigeante que leurs pairs. C'est à ce titre que le portefeuille peut détenir de manière individuellement sélective des sociétés actives dans le domaine des énergies fossiles. La politique extra-financière Smart for Climate s'attache plus à valoriser la transition des entreprises émettrices de carbone que la fourniture de biens et services facilitant celle-ci, ou l'exposition à des activités déjà décarbonées.

La recherche d'abaissement des émissions de carbone, d'évitement des préjudices importants, d'incidences négatives, de prise en compte des facteurs de durabilité, s'est traduite par un écart de composition de portefeuille (risque actif) d'environ 20% entre le portefeuille initial et le portefeuille Smart for Climate.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

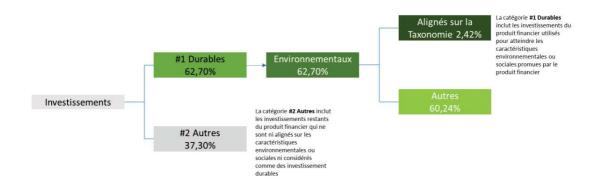
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TII 1 3/8 02/15/44 - TSY INFL IX N/B	Sovereign	5,22%	UNITED STATES
EURO-BUND FUTURE MAR 23	Sovereign	4,79%	GERMANY
US 30YR NOTE FUTURE MAR 23	Sovereign	4,66%	UNITED STATES
US 5YR NOTE FUTURE MAR 23	Sovereign	4,54%	UNITED STATES
Absolute return strategy (S&P 500)	Index	4,51%	UNITED STATES
CRB ex-Energy Index	Index	4,31%	
Precious Metals	Index	3,01%	
T 4 3/8 10/31/24 - US TREASURY N/B	Sovereign	2,93%	UNITED STATES
TotalEnergies SE	Energy	1,79%	FRANCE
MSCI THAILAND INDEX	Index	1,72%	THAILAND
CNPFP V2 07/27/50 - CNPASS	Financials	1,40%	FRANCE
EIB 2.125 04/13/26 - EIB	Sovereign	1,37%	EUROPE
MSCI INDONESIA INDEX	Index	1,31%	INDONESIA
DBR 0 08/15/30 - BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND	Sovereign	1,29%	GERMANY
Alstom SA	Industrials	1,26%	FRANCE



- Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?
- Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30/12/2022, la part des investissements durables étaient de 62,7%, dont 2,42% en revenus d'activités alignées sur la Taxonomie et 5,11% en CapEx.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des

actifs spécifiques.

du chiffre d'affaire pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

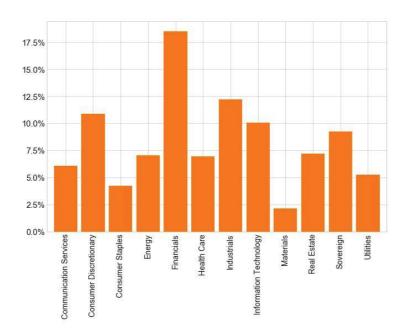
des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

des dépenses d'exploitation (OpEx)

pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements. Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Nous donnons ci-dessous les expositions sectorielles du porte feuille au 30/12/2022 :





Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Nous détaillons, pour les 4 trimestres de l'année 2022, l'exposition alignée sur la taxonomie et l'exposition aux autres actifs durables. On notera d'une part, que la part alignée sur la taxonomie européenne s'est maintenue au cours de l'exercice, et d'autre part qu'elle a atteint un niveau proche de l'objectif de 5% d'exposition en CapEx d'activités alignées sur la taxonomie. La société s'emploiera à améliorer cette performance au cours de l'exercice 2023.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁵?

Oui le FCP a investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, mais sans objectif chiffré.

⁵ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

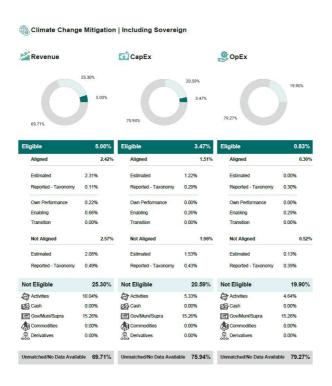
Le portefeuille s'est investi à plus de 60% dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux. Nous détaillons dans le tableau ci-dessous la part des investissements alignés sur la taxonomie (les Green Bonds des entreprises sont comptabilisé dans les CapEx) et la part des autres investissements durables avec un objectif environnemental (ces indicateurs n'ont pas été revus et certifiés par un réviseur ou une tierce partie) :

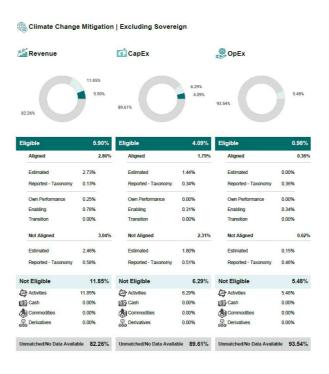
	Incluant les souverains	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
31/03/2022	Aligné sur la taxonomie européenne	2,31%	5,36%	0,45%
31/03/2022	Autres	74,04%	70,99%	75,90%
30/06/2022	Aligné sur la taxonomie européenne	2,38%	5,42%	0,46%
30/00/2022	Autres	74,31%	71,27%	76,23%
20 /00 /2022	Aligné sur la taxonomie européenne	1,57%	4,81%	0,22%
30/09/2022	Autres	60,32%	57,07%	61,67%
20 /12 /2022	Aligné sur la taxonomie européenne	2,42%	5,11%	0,30%
30/12/2022	Autres	60,24%	57,55%	62,36%

	Excluant les souverains	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
31/03/2022	Aligné sur la taxonomie européenne	2,70%	6,27%	0,53%
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Autres	80,21%	76,64%	82,38%
30/06/2022	Aligné sur la taxonomie européenne	2,81%	6,40%	0,54%
	Autres	87,06%	83,47%	89,33%
30/09/2022	Aligné sur la taxonomie européenne	1,84%	5,66%	0,26%

	Autres	79,87%	76,05%	81,45%
30/12/2022	Aligné sur la taxonomie européenne	2,86%	6,09%	0,36%
	Autres	75,35%	72,12%	77,85%

Nous détaillons l'exposition du portefeuille à la taxonomie européenne (hors Green Bonds des entreprises pour les CapEx) au 30/12/2022:





• Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable. Il est à noter que la société de gestion ne s'était donné d'objectif minimum dans aucune des deux catégories, n'ayant qu'un objectif global. L'information figure toutefois au graphique de la rubrique précédente.

• Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable. Il n'y a pas encore de période de référence précédente.



Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Tous les investissements n'étant pas alignés sur la taxonomie de l'UE sont des investissements durables avec un objectif environnemental, les parts des investissements sont détaillées dans le tableau récapitulatif de l'allocation d'actifs.



Quelle était la part d'investissements sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les « #2 Autres » investissements sont essentiellement des expositions obligataires aux émetteurs souverains, des expositions aux matières premières (fossiles exclus), des couvertures de ses risques de taux et/ou d'actions et de la trésorerie. Ils participent très significativement au propos financier

diversification des risques au sein du portefeuille du fonds.

S'agissant des souverains, les expositions sont prises sur les grands pays développés, membres de l'OCDE, démocratiques, signataires de l'accord de Paris.

Les expositions sur les métaux sont régies par des codes de gouvernance, comme par exemple le Responsible sourcing du LME (Londres) (https://www.lme.com/en/about/Responsibility/Responsible-sourcing), mais il s'agit de garanties minimales qui doivent s'améliorer à l'avenir.

Les expositions sur les matières premières agricoles ne bénéficient pas actuellement de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

A l'exception des activités alignées sur la taxonomie, les atteintes des objectifs d'investissement durable sont inhérentes à la gestion Smart for Climate de l'OPCVM qui est réalisée en fonction des différents objectifs énumérés dans l'annexe précontractuelle.

La recherche de l'abaissement des émissions de trace carbone avec des expositions aux activités à fort impact climatique vise à s'exposer aux sociétés ayant avancé leur transition mais pas nécessairement à celles l'ayant achevée ou à celles dont les biens et services y contribuent fortement (alignées sur la taxinomie). C'est pourquoi l'atteinte d'un objectif de 5% d'activités alignées sur la taxinomie (Chiffre d'affaires et/ou CapEx) est apparue comme une conséquence probable de la politique Smart for Climate. Celui-ci est presque atteint, naturellement. La société de gestion examine les efforts particuliers qu'elle pourrait mettre en place afin d'assurer l'atteinte sans faille de ce niveau.

ÉTATS FINANCIERS AU 30/12/2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

> FREDERIC SELLAM 2023.09.07 17:53:25 +0200



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion FIDEAS CAPITAL 21, Avenue de l'Opéra 75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,0
DÉPÔTS	0,00	0,0
INSTRUMENTS FINANCIERS	56 523 402,96	61 852 236,6
Actions et valeurs assimilées	29 795 075,63	36 843 101,4
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 795 075,63	36 843 101,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0.00	0.0
Obligations et valeurs assimilées	20 717 388,25	18 646 089,0
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 717 388,25	18 646 089,0
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances	0,00	0,0
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances négociables	0,00	0,0
Autres titres de créances	0,00	0,0
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Organismes de placement collectif	4 884 130,10	5 441 347,2
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 884 130,10	5 441 347,2
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,0
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,0
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,0
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,0
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,0
Titres empruntés	0,00	0,0
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	1 126 808,98	921 698,8
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 045 126,55	399 827,8
Autres opérations	81 682,43	521 871,0
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	15 793 524,97	18 841 872,5
Opérations de change à terme de devises	13 974 914,82	16 345 399,8
Autres	1 818 610,15	2 496 472,7
COMPTES FINANCIERS	4 184 490,99	2 798 262,5
Liquidités	4 184 490,99	2 798 262,5
TOTAL DE L'ACTIF	76 501 418,92	83 492 371,7

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	57 932 803,16	60 603 974,39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1 960,79	662 119,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 297 850,84	134 008,82
Résultat de l'exercice (a,b)	1 591 150,28	2 960 316,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	58 228 063,39	64 360 419,43
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 141 757,05	1 362 820,67
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	3 141 757,05	1 362 820,67
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	993 593,05	350 246,23
Autres opérations	2 148 164,00	1 012 574,44
DETTES	13 997 203,45	17 468 926,17
Opérations de change à terme de devises	13 890 888,56	16 168 431,26
Autres	106 314,89	1 300 494,91
COMPTES FINANCIERS	1 134 395,03	300 205,52
Concours bancaires courants	1 134 395,03	300 205,52
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	76 501 418,92	83 492 371,79

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0322	0,00	2 058 140,00
XEUR FOAT EUR 0322	0,00	3 263 000,00
XEUR FOAT EUR 0323	3 819 000,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0322	0,00	2 894 360,00
XEUR FGBX BUX 0323	3 516 240,00	0,0
YM DOW JONES 0323	935 628,95	0,0
ONK TOKYO NIK 0322	0,00	3 083 214,1
ONK TOKYO NIK 0323	1 111 219,21	0,0
NQ USA NASDAQ 0322	0,00	1 722 203,6
NQ USA NASDAQ 0323	826 216,91	0,0
EURO STOXX 50 0323	2 081 750,00	0,0
Options		
NASDAQ 100 INDEX 01/2022 CALL 16250	0,00	1 575 751,6
NASDAQ 100 INDEX 01/2022 PUT 15500	0,00	424 792,8
NASDAQ 100 INDEX 02/2022 PUT 15250	0,00	605 616,7
NIKKEI 225 03/2023 PUT 25000	471 418,90	0,0
DJ EURO STOXX 50 02/2022 PUT 4150	0,00	760 818,5
DJ EURO STOXX 50 03/2022 PUT 3875	0,00	433 279,7
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3600	331 183,03	0,0
Engagement sur marché de gré à gré	,	•
Swaps de performance		
SWAP COUV JPM EM	0,00	6 199 986,4
SWAP INDICE JPM	19 300 057,15	24 900 027,7
Swaps TRS		,
TRS JPM EQT 6.0	4 350 029,57	0,0
Autres engagements		-,-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0322	0,00	4 481 200,0
FV CBOT UST 5 0323	3 337 036,09	0,0
FGBL BUND 10A 0323	4 120 830,00	0,0
US TBOND 30 0322	0,00	705 405,8
US TBOND 30 0323	3 523 366,13	0,0
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SWAP INDICE JPM EM	0,00	6 350 000,0
SWAP INDICE JPM	19 800 000,00	25 400 000,0
SWAP BNP COMM 8.0	4 872 335,44	0,0
TRS JPM_IDX_6.0	4 450 000,00	0,0
SWAP BNP COMM 7.0	0,00	3 171 954,0
Swaps TRS		

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
TRS BNPP_IDX_9.0	2 810 971,52	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22 636,59	4 349,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 487 929,83	3 022 037,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées	542 113,60	360 193,54
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 305,28	769,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 054 985,30	3 387 349,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 241,59	4 996,64
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	26 421,91	31 717,62
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	31 663,50	36 714,26
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 023 321,80	3 350 634,78
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	391 905,99	391 189,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 631 415,81	2 959 445,12
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-40 265,53	871,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 591 150,28	2 960 316,62

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps de performance et les swaps d'inflation sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010921502 - Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P: Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0010920819 - Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I: Taux de frais maximum de 0,80% TTC.

FR0010689364 - Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F: Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

Commission de surperformance :

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance ou sous-performance de chaque part du Fonds est définie comme la différence positive ou négative entre l'actif net de cette part avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à EURIBOR + 3% et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. La surperformance donnant droit à commission sera celle calculée sur une période de calcul composée d'une ou plusieurs périodes s'étendant du 31 janvier au 31 janvier de l'année suivante. Le début de la période de calcul est le plus proche de (i) la date du 31/01/2022, (ii) la dernière date de prélèvement d'une commission de surperformance, (iii) le 31 janvier début de la plus ancienne période de sousperformance, cette dernière date ne pouvant être située plus de 5 ans avant la date de calcul.

Ainsi, à l'issue d'une période de calcul qui, dans le cas ci-dessus (iii), verrait l'extension à 5 ans d'une période de sous-performance, la sous-performance de la 1ère période, ainsi que les surperformances suivantes qui l'ont seulement partiellement compensée, jusqu'à une deuxième période, éventuelle, de sous-performance, sont « oubliées ». Le début de cette deuxième période de sous-performance devenant alors le point de départ de la nouvelle période de calcul. Si, depuis la 1ère période de sous-performance, les 4 périodes suivantes ont toutes été des périodes de surperformance, le début de la période en cours devient le point de départ de la période de calcul.

La commission de surperformance, égale à 10% de la surperformance, sera calculée de façon quotidienne. Elle fait l'objet d'une provision et, en cas de réduction de la surperformance, d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Cette provision est, quand elle existe, acquise à la société de gestion au 1er février de chaque année suivante. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	64 360 419,43	65 011 795,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	7 252 241,10	8 051 753,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 584 570,74	-12 689 698,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 458 624,36	3 779 166,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 548 132,57	-700 035,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	12 040 157,31	7 154 143,39
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-11 818 295,83	-10 183 072,08
Frais de transactions	-65 040,08	-35 696,78
Différences de change	307 653,10	827 742,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 966 731,16	1 109 751,27
Différence d'estimation exercice N	-5 035 836,88	930 894,28
Différence d'estimation exercice N-1	-930 894,28	178 856,99
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-839 677,34	-924 874,89
Différence d'estimation exercice N	-1 310 698,41	-471 021,07
Différence d'estimation exercice N-1	471 021,07	-453 853,82
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 631 415,81	2 959 445,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	58 228 063,39	64 360 419,43

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	3 351 836,70	5,76
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	199 098,10	0,34
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 166 453,45	29,48
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	20 717 388,25	35,58
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	5 757 417,00	9,89
Taux	7 335 240,00	12,60
Autres	23 650 086,72	40,61
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	36 742 743,72	63,10
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	10 981 232,22	18,86
Autres	31 933 306,96	54,84
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	42 914 539,18	73,70

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	17 166 453,45	29,48	0,00	0,00	199 098,10	0,34	3 351 836,70	5,76
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 184 490,99	7,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 134 395,03	1,95
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	7 335 240,00	12,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	10 981 232,22	18,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(\circ)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	199 098,10	0,34	2 165 731,99	3,72	3 182 517,40	5,47	15 170 040,76	26,05
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 184 490,99	7,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 134 395,03	1,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 335 240,00	12,60
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 337 036,09	5,73	7 644 196,13	13,13

 $^{(\}mbox{\ensuremath{^{'}}}\xspace)$ Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

,	Devise 1 USD		Devise 2 JPY				Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	6 262 112,68	10,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	292 405,72	0,50	48 772,07	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	40 174,99	0,07	712 655,75	1,22	323 898,15	0,56
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	12 142 510,96	20,85	1 748 377,60	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 125 365,99	1,93	0,00	0,00	0,00	0,00	9 029,04	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 761 845,86	3,03	1 582 638,11	2,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	14 543 709,18	24,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	13 974 914,82
	Souscriptions à recevoir	6 695,59
	Dépôts de garantie en espèces	796 639,29
	Coupons et dividendes en espèces	35 275,27
	Collatéraux	980 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		15 793 524,97
DETTES		
	Vente à terme de devise	13 890 888,56
	Frais de gestion fixe	104 788,23
	Autres dettes	1 526,66
TOTAL DES DETTES		13 997 203,45
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 796 321,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	_	_
	En parts	En montant
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 096,0000	
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 203,1507	4 976 970,39
Parts rachetées durant l'exercice	-3 821,1637	-5 625 101,03
Solde net des souscriptions/rachats	-618,0130	-648 130,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 978,7481	
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P		
Parts souscrites durant l'exercice	1 585,6899	2 275 270,71
Parts rachetées durant l'exercice	-677,7321	-959 469,71
Solde net des souscriptions/rachats	907,9578	1 315 801,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 842,6093	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	237 006,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	59 751,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	95 147,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

30/12/2022
0,00
0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 884 130,10
	FR0011560168	BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE F	374 686,40
	FR0012033355	CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	4 382 508,70
	FR0013369832	FIDEAS SMART for CLIMATE Actions Eurozone P	126 935,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 884 130,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 960,79	662 119,60
Résultat	1 591 150,28	2 960 316,62
Total	1 593 111,07	3 622 436,22

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 320 297,04	2 986 709,52
Total	1 320 297,04	2 986 709,52

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	148 293,10	396 977,49
Total	148 293,10	396 977,49

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	124 520,93	238 749,21
Total	124 520,93	238 749,21

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 297 850,84	134 008,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 297 850,84	134 008,82

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 023 651,34	105 277,28
Total	-1 023 651,34	105 277,28

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-128 773,75	15 717,83
Total	-128 773,75	15 717,83

	30/12/2022	31/12/2021
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-145 425,75	13 013,71
Total	-145 425,75	13 013,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	63 636 341,44	75 992 500,42	65 011 795,73	64 360 419,43	58 228 063,39
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F en EUR					
Actif net	52 851 072,98	63 426 630,27	53 004 070,64	50 934 804,49	45 884 398,84
Nombre de titres	34 899,0000	36 699,0000	30 096,0000	27 096,0000	27 096,0000
Valeur liquidative unitaire	1 514,40	1 728,29	1 761,16	1 879,79	1 693,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,08	40,60	86,23	3,88	-37,77
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	21,45	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	12,24	24,77	0,00	110,22	48,72
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I en EUR					
Actif net	5 664 305,45	7 886 484,35	7 398 686,57	7 473 487,96	5 809 889,46
Nombre de titres	4 285,8104	5 244,4034	4 842,7172	4 596,7611	3 978,7481
Valeur liquidative unitaire	1 321,64	1 503,79	1 527,79	1 625,81	1 460,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,35	35,40	74,99	3,41	-32,36
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	14,27	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	6,54	17,27	0,00	86,36	37,27
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P en EUR					
Actif net	5 120 963,01	4 679 385,80	4 609 038,52	5 952 126,98	6 533 775,09
Nombre de titres	4 077,6998	3 297,8160	3 219,6603	3 934,6515	4 842,6093
Valeur liquidative unitaire	1 255,84	1 418,93	1 431,52	1 512,74	1 349,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,18	33,58	70,68	3,30	-30,03
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	3,84	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,04	6,82	0,00	60,67	25,71

Actions et valeurs assimilées Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé ALLEMAGNE ALLIANZ SE-REG BASF SE BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE COMMERZBANK AG CONTINENTAL AG COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR LEG IMMOBILIEN AG	EUR	1 203 27 013 1 352 149 448 3 619 6 851 13 501 7 241 570 3 281	241 682,70 1 253 133,07 112 729,76 1 320 522,53 202 591,62 250 404,05 251 631,64 67 587,49 17 424,90	0,41 2,15 0,19 2,27 0,35 0,43 0,43
réglementé ou assimilé ALLEMAGNE ALLIANZ SE-REG BASF SE BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE COMMERZBANK AG CONTINENTAL AG COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	27 013 1 352 149 448 3 619 6 851 13 501 7 241 570	1 253 133,07 112 729,76 1 320 522,53 202 591,62 250 404,05 251 631,64 67 587,49	2,15 0,19 2,27 0,35 0,43 0,43
ALLIANZ SE-REG BASF SE BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE COMMERZBANK AG CONTINENTAL AG COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	27 013 1 352 149 448 3 619 6 851 13 501 7 241 570	1 253 133,07 112 729,76 1 320 522,53 202 591,62 250 404,05 251 631,64 67 587,49	2,15 0,19 2,27 0,35 0,43 0,43
BASF SE BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE COMMERZBANK AG CONTINENTAL AG COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	27 013 1 352 149 448 3 619 6 851 13 501 7 241 570	1 253 133,07 112 729,76 1 320 522,53 202 591,62 250 404,05 251 631,64 67 587,49	2,15 0,19 2,27 0,35 0,43 0,43
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE COMMERZBANK AG CONTINENTAL AG COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	1 352 149 448 3 619 6 851 13 501 7 241 570	112 729,76 1 320 522,53 202 591,62 250 404,05 251 631,64 67 587,49	0,19 2,27 0,35 0,43 0,43
COMMERZBANK AG CONTINENTAL AG COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	149 448 3 619 6 851 13 501 7 241 570	1 320 522,53 202 591,62 250 404,05 251 631,64 67 587,49	2,27 0,35 0,43 0,43 0,12
CONTINENTAL AG COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR EUR EUR	3 619 6 851 13 501 7 241 570	202 591,62 250 404,05 251 631,64 67 587,49	0,35 0,43 0,43 0,12
COVESTRO AG DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR EUR	6 851 13 501 7 241 570	250 404,05 251 631,64 67 587,49	0,43 0,43 0,12
DEUTSCHE TELEKOM AG E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR	13 501 7 241 570	251 631,64 67 587,49	0,43 0,12
E.ON AG NOM. FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR EUR	7 241 570	67 587,49	0,12
FRESENIUS MEDICAL HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR EUR	570	,	
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR		17 424,90	1
	_	3 281		0,03
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	· I	197 680,25	0,34
		585	35 603,10	0,06
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	2 166	132 992,40	0,23
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	914	277 856,00	0,48
SIEMENS ENERGY AG	EUR	74 514	1 309 583,55	2,25
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	4 630	27 988,35	0,05
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	2 436	283 599,12	0,49
VONOVIA SE	EUR	4 872	107 281,44	0,18
TOTAL ALLEMAGNE			6 090 291,97	10,46
AUTRICHE			·	
BAWAG GROUP AG	EUR	405	20 169,00	0,03
ERSTE GROUP BANK	EUR	1 015	30 348,50	0,05
OMV AG	EUR	332	15 969,20	0.03
TOTAL AUTRICHE			66 486,70	0,11
BELGIQUE			,	,
AEDIFICA SA	EUR	859	65 112,20	0,11
AGEAS	EUR	6 267	259 579,14	0,44
COFINIMMO SA	EUR	421	35 237,70	0,06
KBC GROUPE	EUR	539	32 383,12	0,06
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	1 507	40 236,90	0,07
TOTAL BELGIQUE			432 549,06	0,74
ESPAGNE			,,,,,	
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	13 229	74 532,19	0,13
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	35 590	31 347,67	0,06
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	45 215	126 715,04	0,22
BANKINTER SA	EUR	5 922	37 119,10	0,06
CAIXABANK S.A.	EUR	27 475	100 888,20	0,18
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	10 852	65 220,52	0,10
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	3 650	32 028,75	0,05
TELEFONICA SA	EUR	11 822	40 017,47	0,03
TOTAL ESPAGNE		11022	507 868,94	0,88
FINLANDE			307 000,54	J,50
KOJAMO OYJ	EUR	3 785	52 233,00	0,09
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	2 543	33 440,45	0,09
TOTAL FINLANDE	LUIX	2 043	85 673,45	0,06

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AMUNDI	EUR	15 214	806 342,00	1,39
ARKEMA	EUR	179	15 014,52	0,03
AXA	EUR	86 299	2 248 520,45	3,86
BNP PARIBAS	EUR	43 594	2 321 380,50	3,99
BUREAU VERITAS	EUR	10 000	246 100,00	0,42
COVIVIO SA	EUR	2 010	111 454,50	0,19
CREDIT AGRICOLE	EUR	190 494	1 872 746,51	3,21
DANONE	EUR	19 110	940 785,30	1,62
ENGIE	EUR	61 716	826 253,81	1,42
EUROAPI SASU	EUR	472	6 537,20	0,01
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	14 000	197 820,00	0,34
GECINA NOMINATIVE	EUR	2 996	285 069,40	0,49
GETLINK SE	EUR	12 598	188 655,05	0,33
ICADE EMGP	EUR	1 251	50 340,24	0,08
KLEPIERRE	EUR	8 722	187 784,66	0,32
MICHELIN (CGDE)	EUR	1 324	34 404,14	0,06
ORANGE	EUR	81 322	754 749,48	1,29
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	716	42 544,72	0,07
RENAULT SA	EUR	28 426	889 023,15	1,53
REXEL	EUR	1 068	19 693,92	0,03
RUBIS	EUR	16 223	399 085,80	0,69
SAINT-GOBAIN	EUR	1 027	46 882,55	0,08
SANOFI	EUR	16 136	1 449 658,24	2,49
SOCIETE GENERALE SA	EUR	43 113	1 012 293,24	1,74
THALES	EUR	6 009	716 873,70	1,23
TOTALENERGIES SE	EUR	46 885	2 749 805,25	4,72
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 673	81 357,99	0,14
VINCI SA	EUR	8 280	772 441,20	1,33
VIVENDI	EUR	77 653	692 198,84	1,19
TOTAL FRANCE			19 965 816,36	34,29
IRLANDE			10 000 010,00	0 .,_0
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	2 122	18 885,80	0,04
TOTAL IRLANDE			18 885,80	0,04
ITALIE			10 000,00	0,0 .
ENEL SPA	EUR	15 143	76 169,29	0,13
FINECOBANK SPA	EUR	5 675	88 076,00	0,15
INTESA SANPAOLO	EUR	29 088	60 444,86	0,11
MEDIOBANCA SPA	EUR	1 733	15 569,27	0,03
SNAM	EUR	2 441	11 050,41	0,00
UNICREDIT SPA	EUR	4 979	66 081,29	0,11
TOTAL ITALIE		7 5/9	317 391,12	0,11
LUXEMBOURG			VII VVI,12	0,54
AROUNDTOWN SA	EUR	49 095	107 174,39	0,18
GRAND CITY PROPERTIES	EUR	892	8 197,48	0,10
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	798	34 194,30	0,01
TOTAL LUXEMBOURG	EUR	790	149 566,17	0,06
PAYS-BAS			149 300,17	0,25

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	8 874	114 696,45	0,20
ADYEN NV	EUR	160	206 144,00	0,35
ASR NEDERLAND NV	EUR	28 279	1 254 173,65	2,15
ING GROEP NV	EUR	24 978	284 449,46	0,49
RANDSTAD N.V.	EUR	4 979	283 603,84	0,49
SIGNIFY NV	EUR	557	17 478,66	0,03
TOTAL PAYS-BAS			2 160 546,06	3,71
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 795 075,63	51,17
TOTAL Actions et valeurs assimilées			29 795 075,63	51,17
Obligations et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	400 000	378 180,60	0,65
DBR 0 08/15/30	EUR	1 000 000	828 665,00	1,42
TOTAL ALLEMAGNE			1 206 845,60	2,07
BELGIQUE				
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-07-35	EUR	1 000 000	668 100,00	1,15
TOTAL BELGIQUE			668 100,00	1,15
DANEMARK				
ORSTED 1.5% 18-02-99	EUR	800 000	609 119,67	1,05
TOTAL DANEMARK			609 119,67	1,05
ESPAGNE				
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	400 000	338 528,77	0,59
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	300 000	278 515,21	0,47
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.875% 04-12-34	EUR	500 000	346 450,55	0,59
TOTAL ESPAGNE			963 494,53	1,65
ETATS-UNIS				
AT T 3.15% 04-09-36	EUR	500 000	435 406,23	0,75
FORD MOTOR COMPANY 5.291% 08-12-46	USD	200 000	147 081,62	0,25
LEVI STRAUSS CO 3.375% 15-03-27	EUR	200 000	190 118,00	0,33
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.375% 31-10-24	USD	2 000 000	1 883 009,57	3,23
US TREASURY INDX 1.375% 02/44	USD	3 000 000	3 351 836,70	5,76
TOTAL ETATS-UNIS			6 007 452,12	10,32
FINLANDE				
NOKIA OYJ 3.125% 15-05-28 EMTN	EUR	500 000	484 306,82	0,84
TOTAL FINLANDE			484 306,82	0,84
FRANCE				
ALSTOM 0.5% 27-07-30	EUR	900 000	683 803,60	1,18
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	300 000	238 434,25	0,41
CASINO 6.625% 15-01-26	EUR	300 000	173 307,50	0,29
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	1 000 000	818 717,12	1,41
CRED AGRI ASS 4.75% 27-09-48	EUR	600 000	587 303,05	1,00
EDF 2.0% 02-10-30 EMTN	EUR	600 000	502 605,53	0,87
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	300 000	227 474,25	0,39
LOXAM SAS 2.875% 15-04-26	EUR	200 000	179 102,50	0,31
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	400 000	370 167,23	0,64
RENAULT 2.5% 01-04-28 EMTN	EUR	300 000	259 983,78	0,45

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	500 000	436 141,25	0,75
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.7% 25-05-50	EUR	800 000	528 209,04	0,90
TOTAL CAPITAL INTL 1.491% 04-09-30	EUR	600 000	519 490,66	0,88
TOTAL FRANCE			5 524 739,76	9,48
ITALIE				
ASS GENERALI 2.429% 14-07-31	EUR	600 000	498 397,68	0,86
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	200 000	193 578,93	0,33
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.0% 08-09-27	EUR	500 000	437 405,24	0,75
TOTAL ITALIE			1 129 381,85	1,94
JAPON				
SOFTBANK GROUP 3.375% 06-07-29	EUR	400 000	302 853,95	0,52
TOTAL JAPON			302 853,95	0,52
LUXEMBOURG				
BANQ EURO DIN 2.125% 13-04-26	USD	1 000 000	880 184,79	1,51
TOTAL LUXEMBOURG			880 184,79	1,51
PAYS-BAS				
AIRBUS GROUP SE 1.625% 09-06-30	EUR	500 000	440 210,14	0,76
ASR NEDERLAND NV 3.375% 02-05-49	EUR	500 000	440 495,79	0,75
PROSUS NV 1.985% 13-07-33	EUR	400 000	274 577,10	0,47
ROYA DES PAYS 0.25% 15-07-25	EUR	300 000	282 722,42	0,49
TOTAL PAYS-BAS			1 438 005,45	2,47
PORTUGAL				
NOVO BAN E3R+4.776% 15-09-23	EUR	200 000	199 098,10	0,34
TOTAL PORTUGAL			199 098,10	0,34
ROYAUME-UNI				
BPLN 2.972 27/02/2026	EUR	600 000	605 958,99	1,04
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	200 000	174 985,17	0,30
TOTAL ROYAUME-UNI			780 944,16	1,34
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	400 000	382 206,41	0,66
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.0% 12-08-27	EUR	200 000	140 655,04	0,24
TOTAL SUEDE			522 861,45	0,90
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 717 388,25	35,58
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			20 717 388,25	35,58
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE			2	
BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE F	EUR	220	374 686,40	0,65
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	41,4333	4 382 508,70	7,53
FIDEAS SMART for CLIMATE Actions Eurozone P	EUR	100	126 935,00	0,21
TOTAL FRANCE TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non			4 884 130,10 4 884 130,10	8,39 8,39
professionnels et équivalents d'autres pays			•	
TOTAL Organismes de placement collectif			4 884 130,10	8,39

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-55	81 125,00	0,14
FGBL BUND 10A 0323	EUR	31	-220 100,00	-0,38
FV CBOT UST 5 0323	USD	33	-29 229,61	-0,05
NQ USA NASDAQ 0323	USD	-4	45 057,86	0,08
ONK TOKYO NIK 0323	JPY	-6	92 459,57	0,16
US TBOND 30 0323	USD	30	2 415,68	0,00
XEUR FGBX BUX 0323	EUR	-26	527 800,00	0,91
XEUR FOAT EUR 0323	EUR	-30	228 600,00	0,39
YM DOW JONES 0323	USD	-6	16 134,93	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			744 263,43	1,28
TOTAL Engagements à terme fermes			744 263,43	1,28
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3600	EUR	30	22 560,00	0,04
NIKKEI 225 03/2023 PUT 25000	JPY	8	28 973,51	0,05
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			51 533,51	0,09
TOTAL Engagements à terme conditionnels			51 533,51	0,09
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
SWAP BNP COMM 8.0	USD	5 200 000	-208 351,08	-0,36
SWAP INDICE JPM	EUR	19 800 000	-360 633,31	-0,62
SWAP INDICE JPM	EUR	19 300 057,15	-1 103 468,59	-1,89
TRS JPM_IDX_6.0	EUR	4 450 000	-15 830,28	-0,03
TOTAL Autres swaps			-1 688 283,26	-2,90
Swaps TRS				
TRS BNPP_IDX_9.0	USD	3 000 009,35	81 682,43	0,14
TRS JPM_EQT_6.0	EUR	4 350 029,57	-459 880,74	-0,79
TOTAL Swaps TRS			-378 198,31	-0,65
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-2 066 481,57	-3,55
TOTAL Instruments financier à terme			-1 270 684,63	-2,18
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-36 690,85	-34 378,87	-0,06
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-13 020 000	-92 459,57	-0,16
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-617 425	-617 425,00	-1,06
TOTAL Appel de marge			-744 263,44	-1,28
Créances			15 793 524,97	27,12
Dettes			-13 997 203,45	-24,04
Comptes financiers			3 050 095,96	5,24
Actif net			58 228 063,39	100,00
	1		·	
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	EUR	3 978,74	81 1 460	,23
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	EUR	27 096,000	00 1 693	40